

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 157

MONTRÉAL, LE MERCREDI 16 JUILLET 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Réformer le mode de scrutin

Pierre-F. Côté a 70 ans aujourd'hui. C'est la date qu'il a choisie pour quitter, après 19 ans, le poste de directeur général des élections du Québec. Heureux, à bon droit, de son bilan, il ne se contente pourtant pas d'une rétrospective nostalgique. Il ouvre plutôt des perspectives exigeantes.

Adoptée il y a 20 ans par l'Assemblée nationale, la réforme électorale a contribué énormément à l'assainissement des mœurs politiques grâce, surtout, au financement populaire des partis, au contrôle des dépenses et à la révision de la carte électorale par un organisme indépendant des élus. Toutefois, envisagée comme un processus permanent, la réforme devait être suivie d'autres initiatives.

La plus spectaculaire portait sur la transformation du mode de scrutin majoritaire — uninominal à un tour — en un système mixte, assorti de représentation proportionnelle, d'ailleurs inscrit au programme du Parti québécois. En dépit des velléités du ministre d'État Robert Burns et de ses successeurs, malgré l'ascendant énorme de René Lévesque sur ses troupes, le fondateur du PQ n'a jamais réussi à faire adopter cet élément essentiel de son manifeste original. Même matinée de représentation régionale modérée, en vue d'atténuer les écarts les plus flagrants, la réforme est restée sur la planche à dessin.

Elle est encore dans les limbes. Mais voilà que, coup sur coup, à la faveur des récentes élections fédérales et à l'occasion du «testament» médiatique de M. Côté, le mode de scrutin fait à nouveau l'objet d'un examen. Encore sommaire, certes, mais qui devrait amorcer un vif débat, aussi bien à Ottawa qu'à Québec.

Ca saute aux yeux. Que les libéraux aient réussi, avec à peine 38 % des suffrages, à faire élire une majorité de députés aux Communes heurte la sensibilité démocratique de plusieurs au Canada anglais. Même le chef du PC, Jean Charest, dont le nombre d'élus ne correspond pas du tout à son appui populaire, entend réclamer des modifications pour que la représentation parlementaire soit plus équitable, sans être morcelée ou fracturée à l'extrême.

Comment arriver à ce nouvel équilibre? Ce n'est pas évident. Car le système actuel, fondé sur la pluralité des voix et la prime au vainqueur, n'est pas dénué d'avantages, dont la stabilité et, d'habitude, des gouvernements majoritaires. Pour ces raisons, outre le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont gardé ce mode de scrutin connu, prévisible et qui a fait ses preuves. Aussi, comme le croit Jeffrey Simpson, dans *The Globe and Mail*, il y a peu de chance que la réforme aboutisse, à cause du manque d'intérêt du public, de la force d'inertie, de l'intérêt même des grands partis et des complications des solutions de rechange.

Car la représentation proportionnelle rend les Parlements plus représentatifs, mais au prix habituel de gouvernements minoritaires, avec les marchandages et les coalitions subséquentes. Pire, prévoit Simpson, un changement aussi substantiel du mode de scrutin aggraverait le régionalisme canadien. À l'inverse, le système actuel oblige les partis à tenir compte de la diversité canadienne, à faire les arbitrages nécessaires et les compromis pour garder ou obtenir la faveur populaire.

Malgré tout, d'autres commentateurs, notamment l'équipe éditoriale du *Globe and Mail*, celle du *Financial Post* et le *columnist* de Southam News, Andrew Coyne, font valoir que l'ampleur des distorsions exige des correctifs, de sorte que tous les votes comptent vraiment. Bien des formules sont possibles, et un comité des Communes devrait en faire un examen minutieux.

C'est aussi l'avis, pour le Québec, de M. Côté. Le mode actuel de scrutin favorise le maintien de deux seuls partis politiques. Dans une société de plus en plus diversifiée, cette hégémonie soulève des questions fondamentales. Comment faire place aux courants de pensée différents, aux tiers partis, aux marginaux? S'appuyant sur ses propres travaux — son rapport exhaustif est tabletté depuis 1984 — et son expérience de deux décennies, le «jeune» retraité de l'État est plus que jamais convaincu qu'une formule mixte — uninominale pour une large part, proportionnelle pour une moindre partie — serait la plus acceptable au Québec.

Pour y arriver, il faut l'accord des partis politiques et, surtout, celui de la population. Un beau sujet de consultation populaire, propose M. Côté. Il suggère même qu'un essai soit fait, le cas échéant, à Montréal. Toutefois, affligés comme ils le sont avec des problèmes autrement plus triviaux, les Montréalais ne sont probablement pas intéressés à servir encore de cobayes. D'autant que les aînés se souviennent des avatars des conseillers de classe A, B et C d'avant le règne Drapeau.

La réforme Lévesque a donné des fruits abondants et constitue, dans l'ensemble, un fleuron pour le Québec. Avec vigueur, rigueur et enthousiasme, M. Côté a participé à cette rénovation, y associant de près les médias et, par ricochet, la population. Quelques incidents de parcours, associés au dernier référendum, ne sauraient ternir sa contribution remarquable. Et au moment de tirer sa révérence, qu'il suggère de nouveaux chantiers, au lieu de se complaire dans un passé fructueux, en dit long sur la jeunesse de cœur de cet éminent serviteur du Québec.

MÉTÉO
 Montréal Dégagement le matin. Max: 28 Min: 18
 Québec Dégagement partiel. Max: 27 Min: 17
 Détails, page B 5

INDEX
 Agenda B 6 Le monde A 5
 Annonces B 6 Les sports B 5
 Avis publics B 4 Montréal A 3
 Culture B 8 Mots croisés B 6
 Économie B 2 Télévision B 7
 Éditorial A 6
 www.ledevoir.com

LE MONDE

Alger libère le chef historique du FIS, page A 5



MONTRÉAL

Les hauts et les bas du livre d'occasion, page A 3

ÉCONOMIE



Le CP envisage de liquider ses actifs à Montréal, page B 1

Une manœuvre de dernière heure permet à Bourque de désamorcer la crise

Québec accepte de devancer le versement d'une somme de 10 millions

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Alerté par le mouvement de mécontentement au sein même de son parti, le maire Pierre Bourque a renoncé lundi avec Québec certaines modalités de paiement de la transaction du site de l'hippodrome de Montréal. Du coup, M. Bourque a désamorcé, du moins pour l'instant, la crise politique qui pointait à Vision Montréal.

De retour d'une mission économique en Amérique du Sud, le maire de Montréal a communiqué avec le ministre des Finances Bernard Landry. Ce dernier a accepté de modifier la façon dont sera versée une partie de l'argent offert pour l'achat d'une partie des terrains ainsi que des édifices de l'hippodrome du boulevard Décarie.

Le maire Bourque a soumis hier l'entente aux membres de son caucus lors d'une réunion d'urgence.

Moins de trois heures plus tard, aucune démission d'élus de Vision Montréal n'était en vue, les explications ayant calmé la tempête.

Ainsi, la somme de dix millions devant être versée à la Ville de Montréal pour doter le secteur d'infrastructures permettant son désenclavement sera plutôt donnée à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) — la société paramunicipale propriétaire du site au nom de la Ville — au moment de la signature du contrat. En contrepartie de ce changement, le maire Bourque s'est engagé à ce que la Ville investisse dix millions dans les infrastructures.

L'avantage pour Montréal d'une telle modification semble être de trois ordres. D'abord, le versement immédiat

paramunicipale propriétaire du site au nom de la Ville — au moment de la signature du contrat. En contrepartie de ce changement, le maire Bourque s'est engagé à ce que la Ville investisse dix millions dans les infrastructures.

L'avantage pour Montréal d'une telle modification semble être de trois ordres. D'abord, le versement immédiat



VOIR PAGE A 8: BOURQUE



Gilles Lesage

laire, entend réclamer des modifications pour que la représentation parlementaire soit plus équitable, sans être morcelée ou fracturée à l'extrême.

Comment arriver à ce nouvel équilibre? Ce n'est pas évident. Car le système actuel, fondé sur la pluralité des voix et la prime au vainqueur, n'est pas dénué d'avantages, dont la stabilité et, d'habitude, des gouvernements majoritaires. Pour ces raisons, outre le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont gardé ce mode de scrutin connu, prévisible et qui a fait ses preuves. Aussi, comme le croit Jeffrey Simpson, dans *The Globe and Mail*, il y a peu de chance que la réforme aboutisse, à cause du manque d'intérêt du public, de la force d'inertie, de l'intérêt même des grands partis et des complications des solutions de rechange.

Car la représentation proportionnelle rend les Parlements plus représentatifs, mais au prix habituel de gouvernements minoritaires, avec les marchandages et les coalitions subséquentes. Pire, prévoit Simpson, un changement aussi substantiel du mode de scrutin aggraverait le régionalisme canadien. À l'inverse, le système actuel oblige les partis à tenir compte de la diversité canadienne, à faire les arbitrages nécessaires et les compromis pour garder ou obtenir la faveur populaire.

Malgré tout, d'autres commentateurs, notamment l'équipe éditoriale du *Globe and Mail*, celle du *Financial Post* et le *columnist* de Southam News, Andrew Coyne, font valoir que l'ampleur des distorsions exige des correctifs, de sorte que tous les votes comptent vraiment. Bien des formules sont possibles, et un comité des Communes devrait en faire un examen minutieux.

C'est aussi l'avis, pour le Québec, de M. Côté. Le mode actuel de scrutin favorise le maintien de deux seuls partis politiques. Dans une société de plus en plus diversifiée, cette hégémonie soulève des questions fondamentales. Comment faire place aux courants de pensée différents, aux tiers partis, aux marginaux? S'appuyant sur ses propres travaux — son rapport exhaustif est tabletté depuis 1984 — et son expérience de deux décennies, le «jeune» retraité de l'État est plus que jamais convaincu qu'une formule mixte — uninominale pour une large part, proportionnelle pour une moindre partie — serait la plus acceptable au Québec.

Pour y arriver, il faut l'accord des partis politiques et, surtout, celui de la population. Un beau sujet de consultation populaire, propose M. Côté. Il suggère même qu'un essai soit fait, le cas échéant, à Montréal. Toutefois, affligés comme ils le sont avec des problèmes autrement plus triviaux, les Montréalais ne sont probablement pas intéressés à servir encore de cobayes. D'autant que les aînés se souviennent des avatars des conseillers de classe A, B et C d'avant le règne Drapeau.

La réforme Lévesque a donné des fruits abondants et constitue, dans l'ensemble, un fleuron pour le Québec. Avec vigueur, rigueur et enthousiasme, M. Côté a participé à cette rénovation, y associant de près les médias et, par ricochet, la population. Quelques incidents de parcours, associés au dernier référendum, ne sauraient ternir sa contribution remarquable. Et au moment de tirer sa révérence, qu'il suggère de nouveaux chantiers, au lieu de se complaire dans un passé fructueux, en dit long sur la jeunesse de cœur de cet éminent serviteur du Québec.

MÉTÉO
 Montréal Dégagement le matin. Max: 28 Min: 18
 Québec Dégagement partiel. Max: 27 Min: 17
 Détails, page B 5

INDEX
 Agenda B 6 Le monde A 5
 Annonces B 6 Les sports B 5
 Avis publics B 4 Montréal A 3
 Culture B 8 Mots croisés B 6
 Économie B 2 Télévision B 7
 Éditorial A 6
 www.ledevoir.com



L'eau et la colère débordent à Chambly

MARC CASSIVI
LE DEVOIR

Victimes, dans certains cas, d'une troisième inondation en 18 mois, plusieurs résidents de Chambly réclament la démission du maire Pierre Bourbonnais, qu'ils accusent de négligence dans la gestion de l'évacuation des eaux pluviales de la Ville.

Une centaine de citoyens ont manifesté, hier, devant le centre administratif et communautaire de Chambly, où le maire Bourbonnais, posté au balcon, se proposait de répondre à leurs questions. M. Bourbonnais a entre autres tenté de calmer les esprits, invoquant l'imprévisibilité des pluies diluviennes de lundi et s'engageant, le plus tôt possible, à trouver de concert avec la MRC une solution aux inondations à répétition qui frappent Chambly depuis près de deux ans.

«Nos infrastructures urbaines sont suffisantes et ont été reconnues par le ministre

VOIR PAGE A 8: CHAMBLY



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Devant la répétition de scènes de désolation comme celle du haut, des résidents de Chambly sont allés exprimer leur colère hier au maire de la ville, Pierre Bourbonnais (à droite), qui les a écoutés et a tenté de calmer les esprits.

Un souffle nouveau à Juste pour rire

Un nouvel esprit anime le Festival Juste pour rire. Gilbert Rozon s'est fixé pour objectif d'élargir le contenu artistique et de donner à cet événement une profondeur nouvelle. «Je ne ferai plus jamais de compromis», jure Rozon. Lire le reportage de Pierre Cayouette, page B 8.



Astérix chez les Muses

Uderzo inaugure une exposition consacrée à son personnage au MBAM

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Son fiston le plus célèbre, Astérix le Gaulois, s'apprête à fêter ses quarante ans. Lui en affiche 70, à oulé sa bosse — ou la bille de son crayon — pendant quelques décennies créatrices. Est-ce la potion magique ou quelque autre recette mystérieuse? Il possède en lui cette parcelle d'irréductible qui lui permet de planifier la naissance de nouvelles péripéties pour le héros gaulois.

Albert Uderzo, scénariste et dessinateur de la célèbre bande dessinée *Astérix*, s'est permis une bonne rasade de la recette de Panoramix pour voler jusqu'en Amérique. Cette deuxième traversée jusqu'en sol montréalais (il était venu pour Expo 67) le mène cette fois au musée ou, bien malgré lui, il se retrouve grâce à la folie audacieuse de deux directeurs de musée, l'un parisien, l'autre montréalais.

Astérix, ce guerrier astucieux aux longues moustaches couleur blé, a quitté le nid familial, le confort douillet des pages d'album, la paix et la sérénité de son petit village, pour atterrir il y a quelques mois au Musée national des arts et traditions populaires de Paris (MNATP) et maintenant au Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM).

«Je n'aurais jamais cru qu'Astérix servirait de prétexte à la réalisation d'une exposition dans un musée. Il arrive un moment où un personnage vous échappe,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Albert Uderzo devant un élément de l'exposition consacrée à Astérix au Musée des beaux-arts de Montréal.

VOIR PAGE A 8: ASTÉRIX

• LES ACTUALITÉS •

André Joli-Cœur, «ami de la cour»

Henri Brun regrette le geste de son ancien collègue

Le constitutionnaliste aurait démissionné plutôt que d'intervenir dans le dossier du renvoi fédéral

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le constitutionnaliste Henri Brun n'est plus avocat-conseil auprès de l'avocat André Joli-Cœur depuis environ un an. Il aurait de toute façon démissionné, s'il y avait encore été, pour protester contre la décision de son ancien collègue d'agir comme ami de la cour dans le renvoi fédéral sur la légalité ou non d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

M. Joli-Cœur a été choisi lundi par la Cour suprême du Canada pour agir comme *amicus curiae* dans le renvoi en question. Il ne représentera pas le gouvernement du Québec mais, précise le tribunal, assistera la cour et plaidera «toutes questions ou sujets sur lesquels la cour désire entendre des représentations que les autres parties au renvoi ne présenteraient pas».

Souverainiste reconnu et proche de Jacques Parizeau, André Joli-Cœur est le fondateur et l'associé principal de l'un des plus importants bureaux d'avocats de la région de Québec. Contrairement à ce qu'avait indiqué au *Devoir* une employée du cabinet de M. Joli-Cœur, Henri Brun ne fait plus partie de son équipe. Il a cessé d'y occuper un poste d'avocat-conseil à la fin mai 1996, a-t-il précisé hier.

«Si j'étais encore dans le cabinet, je n'aurais pas le choix. Je serais son principal associé dans ce dossier ou je devrais démissionner. Et je peux vous dire que si j'y étais, je démissionnerais de ce cabinet», a ajouté M. Brun.

Les propos de ce conseiller de longue date du Parti québécois confirment la réprobation que soulève le geste de M. Joli-Cœur dans les rangs souverainistes et permettent de constater l'isolement qui risque de le frapper.

Le gouvernement du Québec conteste depuis le début la légitimité du renvoi fédéral. Il y voit une tentative pour brimer les droits démocratiques des Québécois, les seuls à pouvoir décider de l'avenir de leur province. Il a par conséquent refusé d'intervenir dans cette cause, laissant sans réponse les arguments du gouvernement fédéral.

Ottawa veut savoir, par ce renvoi, si le droit canadien ou international autorise le Québec à déclarer unilatéralement son indépendance et, en cas de conflit entre les deux systèmes de droit, lequel doit avoir préséance. Les autorités fé-

dérales soutiennent que le droit canadien prime et qu'en vertu de la Constitution, le Québec doit négocier son retrait de la fédération. Il ne peut pas agir de façon unilatérale.

Privée du point de vue souverainiste, la cour a annoncé au printemps qu'elle nommerait un *amicus curiae* pour la seconder, une idée immédiatement dénoncée par le gouvernement québécois, le premier ministre Lucien Bouchard en tête. Ce dernier avait d'ailleurs enjoint aux avocats souverainistes de serrer les rangs et de refuser pareil mandat. Le choix de M. Joli-Cœur a pris tout le monde par surprise lundi et provoqué surprise et déception dans les rangs ministériels à Québec.

M. Brun partageait ce sentiment de surprise. «Je m'attendais à un plus haut niveau de solidarité. Je trouve ça surprenant mais je ne me permets pas de spéculer sur les raisons qui l'ont amené à accepter», a-t-il confié.

Il comprenait la déception des dirigeants péquistes. «C'est certainement décevant. Ils auraient sûrement préféré qu'aucune personne souverainiste n'accepte car c'est indirectement une contribution au plan B. C'est ça qui est ennuyeux».

Henri Brun déclarait à la Presse canadienne en décembre 1996 que l'absence du gouvernement du Québec discréditait le renvoi. Il ajoutait toutefois ceci: «Il me semble qu'aucune personne souverainiste ou de tendance souverainiste ne va accepter d'être l'ami de la Cour suprême parce qu'à ce moment-là, cette personne-là va se trouver à donner de la crédibilité au processus».

Selon lui, la participation de M. Joli-Cœur est seulement un premier pas en ce sens. «Tant qu'il ne s'agit que de Me André Joli-Cœur, l'impact est somme toute très limité. Mais il va falloir suivre de près la composition de son équipe car il ne peut pas faire le travail seul ou avec seulement quelques stagiaires. Il doit se monter une équipe de gens tout à fait chevronnés en droit constitutionnel et en droit international, ce qui est peut-être encore plus problématique. Qui va-t-il recruter? La réponse à cette question permettra, d'ailleurs, de savoir si cela ajoute ou non de la crédibilité à la cause», a indiqué le professeur hier.

Me Joli-Cœur devra soumettre un mémoire écrit et intervenir oralement devant la cour lors d'une audience dont la date n'a pas été fixée. Selon M. Joli-Cœur, elle serait prévue avant la fin de l'année.

Gianni Versace assassiné à Miami

Drame dans l'univers de la mode

DAVID ROYSE
ASSOCIATED PRESS

Miami Beach — Gianni Versace, le couturier des stars de Rome à Hollywood en passant par Paris, a été abattu froidement de deux balles dans la tête, tirées à bout portant hier sur les marches de sa villa dans un quartier huppé de Miami Beach, en Floride. Il avait 50 ans.

Le FBI, qui assiste la police de Floride dans l'enquête, n'exclut pas qu'un certain Andrew Cunanan, l'un des hommes les plus recherchés des États-Unis, soit impliqué dans le crime. Il est accusé d'avoir commis quatre meurtres aux États-Unis, dont celui de son ex-amant.

Le couturier multimillionnaire italien revenait du News Cafe, proche de sa résidence, café où vers 7h du matin il avait acheté un journal italien. Sa mort a été constatée à son arrivée à l'hôpital Jackson Memorial.

Selon des témoins, le tueur était un Blanc de petite taille âgé d'environ vingt-cinq ans, portant un sac à dos sur une chemise blanche, avec un short gris. La police a précisé qu'il avait pris la fuite après son forfait. Le vol ne semble pas être le motif du crime. «Je crois qu'il [Versace] était la cible», a déclaré le chef de la police Richard Barreto.

Né le 2 décembre 1946 à Reggio de Calabre, dans le sud de l'Italie, Gianni Versace était considéré comme le plus grand créateur de prêt-à-porter italien avec Giorgio Armani. Il avait présenté sa première collection de haute couture en 1978.

Une grande émotion a saisi le monde de la mode. «Gianni Versace, en compagnie de quelques autres, symbolise le succès de la mode italienne dans le monde», a souligné Giorgio Armani. «Ma réaction est celle de la révolte contre une telle mort violente et non naturelle, ainsi qu'un chagrin profond.»

«Pendant toute sa carrière, particulièrement ces dix dernières années, Gianni Versace a laissé sa marque sur notre époque de par sa vitalité et sa personnalité joyeuse», a fait savoir son collègue Emanuel Ungaro dans un communiqué.

À Paris, Jacques Moulier, le président de la Chambre syndicale de la couture, a rappelé que Versace avait été admis en son sein «en tant que membre non officiel grâce à son talent, même s'il ne créait pas à Paris. Il a vraiment influencé la mode depuis des années maintenant. Il a embelli les femmes avec une touche de modernisme».



ANTONIO CALANN ASSOCIATED PRESS
Gianni Versace et sa sœur Donatella photographiés à l'issue de la présentation de la collection Versace pour hommes, à Milan, le 12 janvier dernier.

À Londres, un porte-parole de Buckingham Palace a annoncé que Diana, la princesse de Galles, était «effondrée face à la perte d'un homme aussi grand et talentueux».

La résidence de Gianni Versace est située sur Ocean Drive, surnommée Deco Drive en raison du nombre d'agences de mannequins qui sont installées sur cette avenue qui longe l'océan Atlantique.

Délégation du Québec à Paris

Un contrat d'un demi-million accordé à l'ex-chef de cabinet de Rochon

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministère des Relations internationales a accordé un contrat de services professionnels au coût de 577 328 \$ à Jean Fournier, ex-chef de cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, de 1994 jusqu'à son départ le 28 février 1997.

A compter du 14 août de cette année, M. Fournier agira à titre de conseiller aux nouvelles technologies et à la santé à la Délégation générale du Québec à Paris, une fonction jusque-là inédite.

Le contrat de services, approuvé par le Conseil du trésor le 25 juin (signé par le ministre Jacques Léonard le 19 juin), est d'une durée d'un an et peut être automatiquement renouvelé jusqu'au 14 août de l'an 2000.

Hier, au ministère de la Santé, on a aussi confirmé que M. Fournier a reçu une prime de départ d'environ 40 000 \$, soit l'équivalent d'un mois de salaire par six mois de services au cabinet du ministre de la Santé.

Aux communications des Relations

internationales, on a expliqué que même dans un contexte économique difficile, la décision d'accorder un tel contrat «est très justifiable sur le plan administratif» puisqu'elle permet au gouvernement d'assurer le suivi de ses missions commerciales et techniques à l'étranger.

Le mandat confié à M. Fournier précise entre autres qu'il devra «tirer profit de l'expertise française là où elle peut être utile à la restructuration des services de santé en cours au Québec et au développement des industries de la santé».

Il sera appelé «à identifier les champs d'application représentant un intérêt certain pour le Québec (comme la promotion des industries de la santé et la gestion des coûts) et proposer les interventions stratégiques conséquentes». M. Fournier assurera «une présence dynamique du Québec dans le secteur des technologies de l'information, un accroissement des produits et contenus et applications en français ainsi que le développement de partenariats institutionnels, industriels et commerciaux».

M. Fournier a quitté le poste de chef de cabinet du ministre le 28 février. Ce départ, cependant, ne l'avait pas empê-

ché d'accompagner M. Rochon lors d'une mission en France à la fin de mars et au début d'avril, au cours de laquelle il a participé à la signature d'une série d'ententes de coopération.

M. Rochon, comme il l'a déjà expliqué lors de l'étude des crédits de son ministère le 23 avril, voulait profiter de l'expérience de M. Fournier «qui connaissait les dossiers, les avait préparés et coordonnés» avec les responsables des autres ministères.

Le ministre précisait aussi que M. Fournier n'avait pas été rémunéré. Ses dépenses avaient toutefois été assumées par le ministère avec l'accord du nouveau chef de cabinet Jean-Claude Filiou.

Selon les chiffres fournis par la Délégation à Paris, le salaire annuel de M. Fournier sera de 70 000 \$. Il faut ajouter le coût des avantages sociaux de 8750 \$ par année, l'allocation de fonction et du coût de la vie de 32 941 \$ par année et les allocations annuelles de logement de 48 564 \$. Le relevé de la Délégation fait aussi état de frais de voyage et de représentation de 10 000 \$ par an et de frais de déménagement et d'entreposage de 12 500 \$.

Pas besoin d'avoir un nom qui commence par **CLUB** ou qui finit par **MART** pour offrir les plus bas prix en ville

C'EST NOTRE 30^e SOLDE ANNUEL!
ÉCOULEMENT MUR-A-MUR!

Literie

Le plus grand choix à Montréal, aux PRIX GARANTIS LES PLUS BAS!

Wamsutta CANNON SHEFTEX Springmaid MARTEX Dan River Lawrence CANNON

Ensemble de literie
L'ensemble comprend la douille, le matelas, l'ensemble de draps, le volant et les couvre-oreillers.
Simple 49⁹⁵ Double 59⁹⁵ Grand 69⁹⁵ Très gr. 79⁹⁵

Ensemble de draps en percale
180 fils ou pouce carré
Simple 16⁹⁵

SIMMONS Beautivest
Oreiller 7⁹⁵

Édredons

Le plus grand choix à Montréal, aux PRIX GARANTIS LES PLUS BAS!

Édredons de duvet d'oie blanche
Construction en chevrons 12 pouce

Simple 69⁹⁵ Double 89⁹⁵ Grand 99⁹⁵ Très grand 139⁹⁵

MARTEX STEVENS CANNON
Bain

CANNON Descentes de bain 5⁹⁵
MARTEX Serviettes de bain (régime, régime, régime) 3⁹⁵
ROYAL VELVET (R.O.M.) Bain 9⁹⁵ Essuie-main 6⁹⁵ Débarbouillette 3⁹⁵

Matelas

Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix!

Charmeur de Sealy
Simple 995 ens 199\$ Double 1395 ens 269\$ Grand 1695 ens 329\$
Beautysleep Evasion de Simmons
Simple 1695 ens 329\$ Double 2495 ens 399\$ Grand 2795 ens 449\$

Sealy Posturepedic
Le lit idéal pour 105 plus de surface de sommeil
La base Simmons® assure une durabilité maximale
Resort exclusif Posturepedic® vous donne le meilleur support

Levolor Parures de Fenêtres draco

Jusqu'à 50% de rabais sur le prix suggéré
Service à domicile GRATUIT 341-7810!
Stores horizontaux et verticaux plissés • stores en bois romains • dentelles • cantonnières • bouillottes • tentures • parures complexes • tissus • parures de lit sur mesure et plus encore!

ETPS-EN-LANTON-ET-REB TAPIS et BOUTIQUE POUR BÉBÉ

Le plus grand sélection aux plus bas prix garantis!
Iepine

Porcelaine

Économisez jusqu'à 50% sur la porcelaine, la verrerie, la coutellerie et les articles-cadeaux!

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood
Villeroy & Boch • Noritake • Orrefors • Oneida
Guy Degrenne • Kosta Boda • Lenox • Waterford
Meyer • Lagostina • Rosenthal • et autres!

Tognana
Économisez 80%
Danube
Ensemble 20 pièces (pour 4)
Prix courant 250
Prix spécial 49⁹⁵

Appareils ménagers

Cuisinart
Petit robot culinaire
Prix courant 39
Prix spécial 27⁹⁵

Batteries de cuisine

MEYER
Ensemble professionnel
11 morceaux en acier inoxydable
Garantie de 25 ans
Prix courant 350
Prix spécial 139⁹⁵

Coutellerie

Fabrication en Allemagne
Ens. 20 pièces (pour 4)
New York ord. 160
Solde 59⁹⁵

Articles cadeaux

Économisez 80%
Prix courant 350
Prix spécial 9⁹⁵

Nouveau! SUPER SECTION DE LIQUIDATION!
ÉCONOMISEZ 50% - 90% sur plus de 1 000 000 \$ de marchandise!



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

Centre ROCKLAND 341-7810 Place Portobello BROSSARD 671-2202 Les Galeries LAVAL 681-9090 Les Promenades de la CATHÉDRALE 282-9525

LE DEVOIR

MONTREAL

Le CHUM a brisé la glace

Un premier regroupement, celui du département d'obstétrique, vient d'être réalisé au pavillon Saint-Luc

Depuis lundi, le CHUM a désormais un seul et unique département d'obstétrique regroupé à l'hôpital Saint-Luc, une première étape vers la création d'un centre mère-enfant où plus de 3000 bébés verront le jour chaque année.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Avec ses services d'obstétrique regroupés en un seul lieu, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) est devenu depuis vendredi l'un des plus importants centres mère-enfant de la métropole après l'hôpital Sainte-Justine, l'hôpital Saint-Mary's et l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Précipité par un manque d'effectifs médicaux à l'hôpital Notre-Dame, le

regroupement des activités d'obstétrique-gynécologie au CHUM est devenu réalité vendredi, alors qu'il n'était prévu que pour l'automne 1998.

Toutes les femmes enceintes qui étaient suivies au pavillon Notre-Dame seront dorénavant dirigées au pavillon Saint-Luc, où l'on prévoit faire plus de 3000 accouchements par année. En fait, il s'agit du premier département de médecine à être regroupé depuis la création du CHUM.

«On brise la glace! Ce n'est pas faci-

le pour les employés de Notre-Dame qui doivent être transférés. Nous les avons rencontrés et tout se passe quand même bien», a expliqué hier Danielle Côté, l'infirmière responsable du secteur mère-enfant du CHUM. Une cinquantaine d'employés du pavillon Notre-Dame se sont joints à l'équipe de quelque 70 infirmières en périnatalité et néonatalogie déjà en poste au pavillon Saint-Luc. Deux gynécologues et trois omnipraticiens de Notre-Dame viendront aussi prêter main forte à la douzaine de gynécologues et aux cinq généralistes qui pratiquent déjà à Saint-Luc.

Mais ce regroupement n'est que le début d'un vaste projet de développement d'un centre mère-enfant, qui entend bénéficier d'une équipe d'ex-

perts dans les grossesses à risque. «Ce projet vise à faire du CHUM un centre mère-enfant des années 2000. On veut rendre ça plus humain et, éventuellement, faire en sorte que les patientes soient dans des chambres privées, voire des chambres de naissance», a souligné Mme Côté.

Dans un communiqué émis hier, la direction du CHUM a fait savoir que le maximum sera fait pour perturber le moins possible les patientes, la clientèle du département d'obstétrique et les employés. Ce regroupement, en plus de la création prochaine d'un centre mère-enfant, «permettra au CHUM de jouer un rôle indispensable dans les soins et l'enseignement de la discipline de l'obstétrique-gynécologie», a indiqué le bureau de la direction.

CONTRASTES

Intermédiaires d'occasion

Tout creux économique favorise le développement ou l'expansion du système D, petit système parallèle permettant de boucler les fins de mois. Dans la foulée de la dernière saignée, celle du début des années 90, les ventes de débarras, les «ventes de garage», ont proliféré. Certains en sont mécontents. Passablement grognons.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

La Librairie québécoise a pignon sur la rue Amherst depuis plus d'une vingtaine d'années. Elle est située entre les rues Sainte-Catherine et Maisonneuve, du côté ouest pour être plus précis. En fait, pour être exact, la Librairie québécoise occupe le 1454, rue Amherst. Depuis ses débuts, Michel Leduc en est le patron. Et comme elle ne roule pas sur l'or, Michel Leduc est l'unique employé de sa librairie.

Sur les rayons, des rayons qui n'ont rien de design ainsi qu'en témoignent les planches courbées par le poids de centaines de bouquins, il y a surtout du poche. Autrement dit, les livres de poche, les livres petits budgets, sont la matière première de cette librairie.

Dans le quartier, Michel Leduc assure, sept librairies qui faisaient dans l'occasion ont fermé au cours des trois dernières années. Si les raisons ou causes de ces saignées commerciales sont diverses, une en particulier revient toujours dans la bouche de M. Leduc: les ventes de garage. À son avis, il ne fait aucun doute que la prolifération de ces ventes a quelque peu troublé la colonne «revenus» des libraires d'occasion.

À cause de la récession et de l'impact marqué qu'elle a eu sur la bourse de tout un chacun, mais surtout des plus désargentés, de plus en plus de gens ont pris l'habitude de s'approvisionner dans les ventes de garage. «J'ai perdu bien de mes ex-clients. Tellement que j'ai constaté une baisse très prononcée, de 90 %, de mes ventes de romans.»

«Remarquez qu'en ce qui concerne les romans, il n'y a pas que les ventes de garage qui sont en cause. Il y a également les bibliothèques. Depuis qu'elles se sont mises à louer les best-sellers dès leur sortie, on a perdu beaucoup de nos clients. Tenez, à la Bibliothèque de Boucherville, on m'a dit que lors de la parution du dernier Pascal Jardin, pas moins de 52 personnes s'étaient inscrites sur la liste d'attente en moins de trois jours. À 3,75 \$ la location, c'est pas mal d'argent qui ne passe plus dans le circuit des librairies.»

Pour en revenir aux ventes de débarras, le fait que de plus en plus de gens les fréquentent à un autre effet pernicieux, toujours d'après M. Leduc, sur le circuit de l'occasion. Lequel? «C'est aussi simple que ça: on perd notre matière première. Les gens ne viennent plus comme avant nous vendre leurs livres. Moi aussi je suis désormais obligé de faire les ventes de garage.»

Mais il y a pire. Quoi donc? La prolifération des ventes de garage à Montréal a provoqué, pour ainsi dire, l'apparition de professionnels dans ce circuit. «Il y en a environ une cinquantaine. Ils connaissent bien la marchandise. Ils font les ventes et viennent ensuite nous revendre ce qu'ils ont acheté le matin même.» Autrement dit, un intermédiaire s'est inséré. Ce faisant, le prix de revient augmente.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Il s'est immiscé dans le commerce du livre d'occasion des intermédiaires qui fréquentent systématiquement les ventes de débarras et les marchés aux puces et revendent aux libraires.

Propriétaire de la Librairie Henri-Julien, située sur la rue du même nom, Michel Lefebvre a fait plus ou moins écho aux propos tenus par son confrère de la Librairie québécoise. «C'est difficile de mesurer l'impact des ventes de garage. Mais chose certaine, elle ont de l'impact. Surtout l'été, évidemment. Je pense que le problème, c'est la quantité. Elle a diminué. Alors, logiquement, le choix aussi.» Et le vendeur professionnel? «Il a toujours été là. Il faut composer avec lui.»

Grosse librairie d'occasion, L'Échange voit le phénomène différemment. À cause de l'importance de son achalandage, les ventes de garage ne sont pas du tout considérées comme nuisibles. «De toute façon, c'est très saisonnier. Ce n'est pas une menace. C'est davantage les mar-

chés aux puces qui nous font concurrence», a noté Anne Methé.

Les marchés aux puces et les pawn-shops, a ajouté Roberto Cabral, patron de Rayon laser, disquaire situé sur le boulevard Saint-Laurent. «Il y a six ou sept ans, à Montréal, il y avait un pawn-shop par quartier. Aujourd'hui, il y en a plein. Avec leur multiplication, on a assisté à une bonne augmentation des intermédiaires. Ils font ces boutiques et viennent nous revendre leurs produits à des prix plus élevés que le client habituel. Il y a comme un marché noir de l'intermédiaire. Quand tu regardes tout ça, les ventes de garage, les pawn-shops, les marchés aux puces, tu comprends pourquoi il y a moins d'indépendants à Montréal qu'à Toronto ou Vancouver.»

Un timbre et des festivités pour les 30 ans du «Vive le Québec libre!»

PRESSE CANADIENNE

Trente ans après le «Vive le Québec libre!» du général de Gaulle, un timbre commémoratif, sans valeur postale, est émis et diverses activités sont prévues les 23 et 24 juillet.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Office franco-québécois pour la jeunesse rencontraient la presse hier devant l'hôtel de ville de Montréal pour annoncer ces activités, qui se dérouleront à Québec et Montréal.

D'abord, un timbre commémoratif qui illustre la célèbre scène du balcon de l'hôtel de ville de Montréal a été lancé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à 50 000 exemplaires.

Le timbre n'a aucune valeur pour la poste canadienne et vise seulement à «prolonger la commémoration au-delà des 23 et 24 juillet», expliquait aux journalistes le président de la SSJB-M, Guy Bouthillier.

Les autorités françaises avaient songé à un timbre commémoratif, il y a quelques mois, mais le projet, qui irri-

taut Ottawa, semble avoir été remis aux calendes grecques.

Les célébrations débiteront le 23 juillet à Québec avec le dévoilement d'une statue du général Charles de Gaulle, en présence de personnalités politiques françaises, québécoises et de représentants de la ville de Québec.

Le soir du 24 juillet, un rassemblement public est organisé à Montréal, à l'hôtel de ville, à 19h. Des personnalités s'adresseront à la foule et une réception sera ensuite offerte par la Ville de Montréal.

Congrès de l'Union internationale de nutrition

Les experts mondiaux de la nutrition réunis à Montréal

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Montréal accueillera, du 27 juillet au 1^{er} août, l'un des plus importants congrès de nutrition au monde, où des experts de tout acabit se pencheront non seulement sur le contenu de notre assiette mais aussi sur le rôle des aliments dans la prévention des maladies les plus courantes de ce siècle.

La métropole sera pour la première fois l'hôte du congrès de l'Union internationale de nutrition, où plus de 3500 congressistes de 140 pays échangeront leurs plus récents résultats de recherches et débattront des sujets chauds qui alimentent l'actualité.

Les intéressés auront de quoi se mettre sous la dent, notamment du côté des percées dans le domaine nutritionnel. Des experts, dont le Dr Peter Jones, viendront parler des leptines, ces nouveaux éléments auxquels de récentes recherches attribuent un rôle de premier poids dans l'obésité.

Le rôle joué par l'alimentation dans la prévention de maladies aussi diverses que le cancer, les maladies cardiovasculaires, la maladie d'Alzheimer, l'ostéoporose et le diabète feront partie des sujets les plus débat-

tus. Seront aussi au cœur des discussions l'utilité des suppléments vitaminiques qui envahissent le marché et celle des «neutraceutiques», ces nouveaux aliments «améliorés» d'éléments nutritifs, tels les yogourts additionnés de calcium.

«La nutrition peut améliorer la vie, la prolonger et prévenir plusieurs maladies. De l'utérus à la mort, la nutrition a un rôle important à jouer», a insisté hier Mme S. Atkinson, responsable du programme scientifique de ce congrès.

En plus des obsessions alimentaires qui préoccupent les Nord-Américains, les conférenciers mettront aussi l'accent sur les carences vitaminiques qui sont encore aujourd'hui à la source de nombreuses maladies dans les pays en développement.

Parmi elles, on compte le crétinisme, une déficience due à des lacunes alimentaires, et la cécité, toujours très présente en Asie, entraînée par une grave carence en vitamine A.

Une experte québécoise en nutrition, Louise Lambert-Lagacé, fera partie du comité des communications qui tiendra chaque jour des points de presse sur les points saillants et les principales présentations de la journée.

«La nutrition peut améliorer la vie, la prolonger et prévenir plusieurs maladies. De l'utérus à la mort, la nutrition a un rôle important à jouer.»

Parc Algonquin, Ontario

Un ours noir s'attaque à un jeune campeur montréalais

PRESSE CANADIENNE

Un jeune Montréalais de 11 ans, en vacances dans le parc Algonquin en Ontario, a été attaqué par un ours noir alors qu'il dormait dans une tente avec trois autres campeurs, tôt hier matin.

Vers 1h du matin, l'ours a tiré le jeune Nicholas Aikins hors de la tente et l'a mordu et griffé à la jambe. Alertés par ses cris, deux moniteurs ont frappé l'ours à la figure avec un avion de canot jusqu'à ce qu'il relâche l'enfant. L'animal a ensuite grimpé à un arbre.

Les campeurs ont aussitôt emmené le garçon en canot jusqu'à un magasin général, d'où une ambulance l'a transporté à un hôpital situé à Barry's Bay.

Le jeune Nicholas a été soigné pour des morsures et des lacerations causées par les griffes de l'ours, puis a été transporté à Montréal où on lui a fait des points de suture à la jambe.

On ne craint pas pour sa vie.

Pendant ce temps, le personnel du parc était toujours à la recherche de l'animal, que l'on compte abattre à vue.

Environ 15 sites de camping dans une petite portion au nord du parc, près du lac Opeongo, ont été fermés et les campeurs avisés qu'un ours rôdait dans les parages.

Il y a environ 2000 ours noirs dans le parc Algonquin, estime-t-on au ministère ontarien des Ressources naturelles. Les attaques d'ours noirs sont cependant extrêmement rares.

Le parc Algonquin est un parc provincial très populaire en Ontario, fréquenté depuis des décennies par les campeurs.

SOLDE 20%
vêtements d'été
à partir du 15 juillet

Blacks INTERNATIONAL

patagonia®
EX OFFICIO
Woolrich

Royal Robbins
Established 1975

DEUX MAGASINS:
1101, av. Laurier, Outremont
Tél.: (514) 271-1314 / 2126
3525, ch. Queen Mary, Montréal,
Tél.: (514) 739-4451 / 2141

LES PERLES ...
UNE IDÉE DES PLUS CULTIVÉES

Le plus grand choix au Québec.

Perles des mers du sud et Perles Noires de Tahiti également disponibles.

à partir de 149 \$

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1946

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

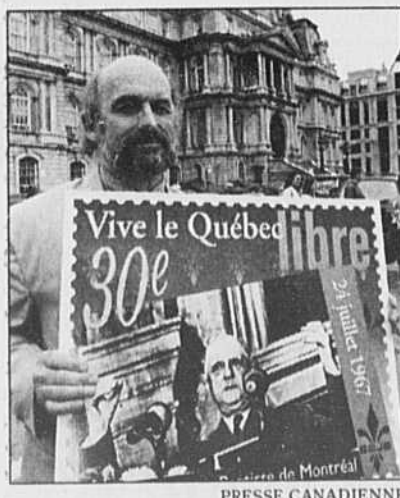
Mezzanine, MÉTRO BERRI UQAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 ouest
St-Eustache, tél.: 473-8492

Internet: www.decor25.com

Faut voir...
les magnifiques produits Acrylica parmi les 30 salles de bains en démonstration.



Guy Bouthillier.

• LES ACTUALITÉS •

Mir accumule les pépins*La réparation du module Spektr est compromise en raison des problèmes de santé du commandant*BARRY RENFREW
ASSOCIATED PRESS

Moscou — Les réparations cruciales prévues samedi sur la station orbitale russe *Mir* sont reportées de huit à dix jours en raison des problèmes de santé du commandant Vasily Tsibilyev.

Le chef du contrôle de la mission au sol, Vladimir Solovyev, a fait savoir hier que les autorités spatiales russes songent même à demander à la NASA la participation de l'astronaute américain Michael Foale. Ce troisième membre de l'équipage *Mir* pourrait intervenir dans l'opération de réparation jugée délicate si le commandant Tsibilyev ne va pas mieux.

«Nous envisageons en effet cette option et devons en discuter avec les Américains», a déclaré Vladimir Solovyev. «Michael Foale a suivi les entraînements en combinaison spatiale, mais il n'était pas prévu qu'il effectue de sortie dans l'espace au cours de ce vol», a-t-il ajouté, espérant qu'après une bonne semaine de repos, les deux cosmonautes russes seront d'attaque.

Vasily Tsibilyev et son collègue Alexandre Lazoutkine sont chargés de réparer le module *Spektr*, un des six modules qui forment la station orbitale, et de rétablir le courant sur *Mir*.

Le module *Spektr*, vieux de 11 ans, avait été perforé par le vaisseau *Progress* lors d'une collision survenue le 25 juin. Il s'agit de raccorder les câbles reliant les batteries de *Spektr* au système d'énergie principal de la station *Mir*.

Les médecins russes se sont réunis hier pour décider du traitement à donner au commandant de *Mir*, qui s'était plaint lundi de problèmes cardiaques. Les médecins ont diagnostiqué des irrégularités cardiaques mineures.

Chargé de la santé des spationautes, Igor Gontcharov a déclaré que «le stress, le sens des responsabilités et les émotions ressenties durant un si long vol augmentent naturellement la pression». Il croit qu'une semaine de repos suffira à l'équipage pour se remettre au travail.

En fait, les réparations pourraient être déléguées à un nouvel équipage censé décoller le 5 août.

Cet équipage «de rechange» a réitéré hier les gestes de l'opération de



ALEXANDER ZEMLIANICHENKO ASSOCIATED PRESS

Le cosmonaute Pavel Vinogradov s'est entraîné hier dans un bassin de la «Cité des étoiles», près de Moscou. En compagnie d'un ingénieur, il répétait les gestes à accomplir afin de réparer le module *Spektr*. Membre du prochain équipage de *Mir*, il lui reviendra peut-être d'effectuer les réparations réelles dans l'espace.

réparation dans un gigantesque réservoir d'eau près de Moscou. Les responsables de la mission ont affirmé que ces répétitions serviraient soit à conseiller l'équipage actuel de *Mir*, soit à le remplacer le cas échéant. Au départ, les deux cosmonautes russes

auraient dû revêtir leur combinaison de vol hier pour s'entraîner à réparer le module. Vasily Tsibilyev est cosmonaute depuis 1987. Il a effectué sa seconde mission sur *Mir*, une mission qui a duré sept mois, de juillet 1993 à janvier 1994.

«Mise en veilleuse» de la mine BC, à Black Lake

La Lab Chrysotile écoute les demandes des mineursCLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Les 275 mineurs de la Lab Chrysotile, à Black Lake — la moyenne d'âge y est de 52 ans —, ne se résignent pas à la possibilité de fermeture de leur mine; leurs représentants ont rencontré hier le directeur des ressources humaines de la société, Dany Prévost, qui a pris bonne note d'un «cahier de demandes» dont une bonne part a trait à l'amélioration de régimes de retraite et à une voie facilitant les préretraites.

«Nous allons étudier ces demandes», a déclaré au téléphone, à la fin de la rencontre, M. Prévost, qui a convenu d'un nouveau rendez-vous avec le syndicat dans les derniers jours d'août pour «fournir des réponses à ces demandes».

La convention liant la Lab Chrysotile au Syndicat des travailleurs horaires de l'amiante (CSN) doit normalement venir à échéance en novembre 2001. Elle «ne contient pas de régime de transition» au cas où la mine fermerait, précise le représentant patronal.

Côté syndical, la conseillère Hélène Poulin, de la Fédération de la métallurgie (CSN), estime que «l'écoute fut très attentive» de la part du représentant patronal auquel il lui fallait communiquer la «situation d'urgence» où les syndiqués se trouvent depuis qu'ils ont pris connaissance, le 27 juin, d'un communiqué du président de la société, Jean Dupéré. Ce dernier y mentionnait la «mise en veilleuse» d'une des trois unités de production dès le 1^{er} novembre; les deux autres unités sont les mines Bell et Lac d'Amiante, qui ont à leur emploi un peu moins de 1000 mineurs affiliés aux Métallos (FTQ).

Le syndicat CSN, dit Mme Poulin, a officiellement demandé l'amélioration du régime de retraite des deux autres unités, en plus de vouloir qu'on n'établisse pas de

critères d'embauche particuliers aux mines Bell et Lac d'Amiante si des licenciements intervenaient à la mine British Canadian (BC, de Black Lake). Le syndicat CSN pense aussi à la fusion des trois unités de négociation et doit rencontrer cette semaine les Métallos de la mine Bell pour en discuter. La fusion, si elle doit se produire, devrait recevoir l'aval du patron et des deux syndicats.

Parallèlement à la démarche proprement syndicale qui vise à contrer les pires effets prévisibles s'il y avait fermeture de la mine BC, un comité de relance de cette mine a été mis sur pied; il est formé d'élus de la région, de représentants des secteurs socioéconomiques et du syndicat intéressé. Le comité de relance a officiellement demandé vendredi dernier une rencontre avec le président Dupéré, qui rentre de vacances lundi prochain. Ce comité de relance se donne pour tâche de vérifier ce que la société entend au juste lorsqu'elle évoque la «mise en veilleuse» d'une unité de production. Selon Mme Poulin, les dirigeants du comité de relance voudront entendre la Lab Chrysotile sur la recherche de fonds auprès des gouvernements pour effectuer des études. «Nous voulons tout explorer pour être bien sûrs que la fermeture, éventuellement, n'aurait pas d'alternative», a dit la conseillère, qui doit aussi se renseigner sur le sort que l'on pourra réserver aux employés de bureau ou des services techniques ainsi qu'aux gardiens de sécurité de la mine Bell.

Le directeur des ressources humaines, Dany Prévost, a refusé de commenter hier les enjeux qui seraient abordés avec le comité de relance. «*Je ne fais pas partie*». Quant à la conjoncture sur le marché de l'amiante, M. Prévost a ce commentaire: «*Je doute [que ça s'améliore], d'autant qu'on parle de la possibilité que l'Angleterre en vienne à un bannissement de l'amiante, de la même façon que la France l'a fait l'an dernier de façon surprenante.*»

Rochon prépare une politique sur les médicaments

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, fera adopter dès cet automne une politique du médicament afin de favoriser une meilleure utilisation, assurer une information adéquate aux usagers et professionnels et développer des stratégies de gestion des coûts.

Pour le conseiller et élaborer les stratégies et les moyens d'action de cette politique, M. Rochon a aussi mis en place un groupe de concerta-

tion, tel que le prévoit la Loi sur l'assurance-médicaments, et qui sera présidé par Denis Gagnon.

Les objectifs de la politique devront permettre une accessibilité «raisonnable et équitable aux médicaments», le développement de la recherche et assurer le suivi et «l'évaluation des stratégies d'action». M. Rochon a rappelé qu'il peut déjà compter sur le Conseil consultatif de pharmacologie pour l'informer sur «la valeur thérapeutique et la justesse du prix des médicaments» et mettre à jour la liste des médicaments assu-

rés. Un comité de révision de l'utilisation des médicaments a aussi été créé le 23 avril. Il est composé de personnes désignées par des regroupements de professionnels dont le Collège des médecins et l'Ordre des pharmaciens.

«La formation du groupe de concertation, a précisé le ministre, mettra à contribution des connaissances essentielles et complémentaires à celles des experts scientifiques, celles des utilisateurs de médicaments et des intervenants directement concernés par la question du médicament.»

présente ses incontournables**Cahiers de la rentrée**

tombée publicitaire : le vendredi 8 août

Ne manquez pas notre **cahier spécial**

LE DEVOIR

rentrée

scolaire

publié le **16 août prochain!**

tombée publicitaire : le vendredi 15 août

Ne manquez pas notre **cahier spécial**

LE DEVOIR

rentrée

culturelle

publié le **23 août prochain!**

tombée publicitaire : le vendredi 29 août

Ne manquez pas notre **cahier spécial**

LE DEVOIR

rentrée

littéraire

publié le **6 septembre prochain!**

LE DEVOIR

LE MONDE

Colonisation

Israéliens et Palestiniens s'affrontent à l'ONU

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Délégués israéliens et palestiniens se sont affrontés hier devant l'assemblée générale des Nations unies à New York lors de la discussion d'un texte prévoyant l'instauration de sanctions économiques pour contraindre Israël à stopper la colonisation.

Lors d'une session spéciale extraordinaire, les deux parties se sont accusées mutuellement avant le vote de mettre en danger le processus de paix au Proche-Orient.

L'orateur palestinien Nasser Al-Kidwa a demandé à l'Assemblée générale de «faire un pas de plus» pour condamner Israël en raison de son refus de se plier aux appels onusiens enjoignant l'Etat hébreu de cesser toute colonisation dans les territoires occupés.

Il a accusé le gouvernement du premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou d'avoir atteint «un nouveau degré d'arrogance» en raison de son refus de coopérer avec un émissaire du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, venu en Israël pour examiner si les autorités respectaient une précédente résolution de l'Assemblée générale réclamant l'arrêt des constructions de nouvelles colonies.

Le texte débattu hier par l'Assemblée générale est l'un des plus sévères projets de résolution jamais déposés contre Israël. Proposé par le groupe des pays arabes, il demande l'instauration de sanctions économiques pour essayer de contraindre Israël à stopper ses activités de colonisation, qui ont bloqué le processus de paix.

Le texte s'est heurté à l'opposition américaine et de vives réticences européennes. Sous la pression des pays européens, les pays arabes ont déjà accepté d'enlever une clause qui excluait temporairement Israël des délibérations de l'Assemblée générale. M. Al-Kidwa a encore accusé Israël de «violater la législation internationale, attiser la tension et mettre en danger le processus de paix et les droits des palestiniens dans les territoires occupés».

Le nouvel ambassadeur d'Israël à l'ONU, Dore Gold, a vivement réagi, accusant à son tour les Palestiniens de ne pas avoir respecté leurs engagements dans le processus de paix. «Se concentrer sur des accusations de violations par Israël tout en ignorant les violations fondamentales de la partie Palestinienne [...] ne peut qu'affaiblir les chances de paix», a-t-il dit.

Des diplomates européens et arabes continuaient hier soir à travailler sur le texte.

EN BREF

D'une présidence à l'autre

Belgrade (Reuters) — En passant de la présidence de la Serbie à la présidence de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, formée de la Serbie et du Monténégro), Slobodan Milosevic a retrouvé hier une nouvelle autorité politique. Les soutiens du Parti socialiste serbe, actuellement au pouvoir et de son allié le Parti démocratique socialiste monténégrin ont assuré très largement l'élection du chef d'Etat serbe, faisant taire les oppositions isolées au sein des deux chambres du Parlement. Les observateurs politiques s'attendent à ce que Slobodan Milosevic, 55 ans, ex-communiste sur le devant de la scène politique yougoslave depuis une dizaine d'années, tente de remodeler la fonction présidentielle telle qu'elle est définie dans la constitution yougoslave.

Ségrégation interdite dans les jardins d'enfants

Jérusalem (AFP) — La Cour suprême d'Israël a interdit la ségrégation entre les enfants, en obligeant hier la municipalité de Tel-Aviv à accepter des Arabes dans les jardins d'enfants exclusivement réservés à des Juifs, a-t-on appris de sources judiciaires. «L'inscription dans un jardin d'enfants ne doit pas être conditionnée par l'appartenance à un groupe national», ont établi les juges de la Cour suprême. Après l'arrêt de la Cour, la municipalité a fait savoir que les habitants de la ville pourront désormais choisir leur jardin d'enfants public, qu'il soit arabe ou juif. Le recours avait été présenté par une association israélienne des droits du citoyen, au nom d'un enfant de quatre ans. Un rapport de cette association, publié au début du mois, a désigné les Arabes israéliens, qui sont plus de 800 000, comme les principales victimes de la discrimination en Israël.

Pouvoirs accrus pour Cardenas

Mexico (Reuters) — Le président mexicain Ernesto Zedillo a octroyé lundi des pouvoirs élargis au nouveau maire de Mexico, élu le 6 juillet, Cuauhtémoc Cardenas. Lors de son premier face-à-face avec Cardenas, il a annoncé que ce dernier serait habilité à nommer le chef de la police de la capitale ainsi que son procureur général — prérogatives qui incombaient jusqu'à présent au chef de l'Etat. «Le président a dit au maire-élu qu'il approuverait son choix, quel qu'il soit, pour le poste de procureur général», a précisé le porte-parole de la présidence, Carlos Almada, lors d'une conférence de presse. «En ce qui concerne le chef de la sécurité publique, le président est également convenu de nommer le candidat du maire, qui traitera directement avec lui», a-t-il ajouté.

Violences kmères

Phnom Penh (AFP) — Dix jours après la prise de contrôle de Phnom Penh par les troupes du second premier ministre Hun Sen, des combats se poursuivaient mardi au Cambodge où des prisonniers royalistes auraient été exécutés et torturés, selon des sources bien informées. Au moins 35 prisonniers royalistes, selon ces sources citant des témoins, auraient été exécutés par les troupes du second premier ministre Hun Sen, qui les avait placés en garde à vue. Se référant à des enquêtes de terrain recueillies par des témoins fiables, ces sources ont précisé que certaines victimes ont été torturées avant d'être tuées, ajoutant qu'au moins quatre hommes — des gardes du corps du chef des troupes royalistes — ont été énucléés tandis que certains prisonniers auraient été abattus avec les mains ligotées dans le dos. Les troupes du premier co-premier ministre Norodom Ranariddh, en exil à l'étranger, chassées dimanche de la province de Siem Reap (nord) par celles de Hun Sen, continuaient hier d'être repoussées toujours plus au nord, vers la frontière avec la Thaïlande, selon des sources militaires.

Vainqueur du premier tour des législatives de 1991

Alger libère le chef historique du FIS

La question du poids politique d'Abassi Madani est posée

La décision de libérer le chef historique du FIS, Abassi Madani, a pris de vitesse la classe politique algérienne. Si elle apparaît comme un geste de clémence du président Zéroual, rien ne permet de croire qu'elle modifiera la tactique de la branche armée du FIS.

BOUBKER BELKADI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Le chef historique du Front islamique du salut (FIS-dissous), Abassi Madani, a été remis en liberté conditionnelle, a annoncé hier la justice militaire, après six années de détention, en un nouveau geste de clémence du pouvoir algérien.

La libération surprise de M. Madani, président du FIS, par le procureur du tribunal militaire de Blida (sud) a été annoncée hier peu avant 6h30 locales par un bref communiqué du parquet militaire. Cette décision a été prise lundi, a seulement indiqué le texte.

Elle intervient une semaine seulement après la libération du numéro trois du FIS, Abdelkader Hachani, libéré après avoir été condamné à cinq ans de prison par le tribunal d'Alger, peine couverte par sa détention préventive.

L'instance exécutive du FIS en Allemagne a immédiatement indiqué dans un communiqué que la libération de M. Madani constituait «une contribution certaine et effective à la résolution de la crise et au retour à la paix». Mais elle a de nouveau réclamé la libération du numéro deux du mouvement, Ali Belhadji, et de tous les «détenus politiques». Ali Belhadji, un «radical», proche des groupes armés, reste le dernier dirigeant d'envergure du FIS incarcéré. Il est détenu dans un lieu secret.

M. Madani, 66 ans, avait été condamné il y a cinq ans jour pour jour à 12 ans de réclusion criminelle, comme M. Belhadji, par le tribunal militaire de Blida pour atteinte à la sûreté de l'Etat. A Alger, M. Madani n'était pas hier matin à sa maison, ni chez ses parents, selon l'AFP, et de nombreux habitants n'étaient pas au courant.

Cette décision a manifestement pris de vitesse la classe politique. Elle apparaissait comme un geste de «clémence» du président Liamine Zéroual, sûr de lui après avoir largement remporté les présidentielles de novembre 1995 et disposant d'une majorité conservatrice à l'Assemblée.

Aucune indication ne permettait de savoir si cette libération a fait l'objet de négocia-

tions, ou si M. Madani a pris des engagements auprès des autorités, notamment concernant la question de l'arrêt des violences.

Les autorités ont répété à de nombreuses reprises que le dossier du FIS était «clos» et que ce mouvement, dissous le 4 mars 1992, «n'a plus de place en Algérie». La structure militante du FIS, qui faisait sa force, a été démantelée, et la question du poids politique de M. Madani est désormais posée, même si l'instance exécutive du FIS a souligné mardi le «respect et la crédibilité» dont jouit son «cheikh» (chef) auprès des militants.

En ne libérant que Madani, le pouvoir joue aussi habilement sur l'existence de deux courants au sein du FIS, l'un représenté par M. Madani, et l'autre plus «dur», proche des groupes armés, hostile à tout compromis, autour de la figure presque mythique d'Ali Belhadji.

Il semble peu probable que la branche armée du FIS, l'Armée islamique du Salut (AIS), forte de plusieurs centaines d'hommes, modifie sa tactique. La libé-

tion de M. Madani ne devrait avoir en tout cas aucune répercussion sur le Groupe islamique armé (GIA) et ses phalanges dissidentes, en conflit avec le FIS, et hostiles à toute trêve ou négociation.

Libéré, M. Madani va retrouver un paysage politique bien différent de celui de 1991, quand le FIS drainait des foules immenses à ses meetings, et semblait se diriger, sans coup férir, vers l'instauration d'un premier Etat islamique au Maghreb.

Il avait remporté la majorité des communes en 1990, et gagné le premier tour des législatives de décembre 1991, dont l'annulation a déclenché des violences qui ont fait plus de 60 000 morts, selon des sources occidentales.

Sous l'impulsion du président Zéroual, l'échiquier politique a été recomposé. Le nouveau parlement, élu le 5 juin, est dominé par les conservateurs. Deux partis islamistes légaux y siègent: le Mouvement de la société de la paix (MSP-ex Hamas), représenté au gouvernement, et Ennahda, à la ligne plus dure.



Abassi Madani

ARCHIVES AP

Madrid promet d'isoler le bras politique de l'ETA

Herri Batasuna refuse de condamner l'assassinat de Miguel Angel Blanco

ASSOCIATED PRESS

Madrid — Au lendemain des funérailles quasi-nationales de Miguel Angel Blanco, le ministre espagnol de l'Intérieur a estimé hier que les manifestations de masse anti-ETA constituait un tournant dans la bataille contre le groupe séparatiste basque. Madrid a également promis d'«isoler» le bras politique de l'ETA, Herri Batasuna.

Lundi soir, près de trois millions d'Espagnols ont manifesté dans les grandes villes du pays pour protester contre l'assassinat de Miguel Angel Blanco, un conseiller municipal de 29 ans. Rien qu'à Madrid, quelque 1,5 million de personnes, avec à leur tête le chef du gouvernement José Maria Aznar et son prédécesseur Felipe Gonzalez, ont défilé dans les rues. Ces manifestations sont les plus grosses jamais organisées contre l'ETA en Espagne.

Le ministre de l'Intérieur, Jaime Mayor Oreja, a estimé hier que la réaction massive du pays a ouvert un nouveau chapitre dans la lutte contre l'ETA et sa branche politique, Herri Batasuna (HB).

S'exprimant à la télévision nationale, M. Oreja a invité les Espagnols à une «unité absolue pour isoler Herri Batasuna». Le leur a également demandé de «repudier et rejeter de la société les chefs et les membres de Herri Batasuna, par la démocratie et la loi et sans recours à la violence». M. Oreja a ajouté que le gouvernement espagnol ferait tout ce qui est en son pouvoir pour isoler Herri Batasuna.

Ces déclarations surviennent alors que le Parti populaire (conservateur), la formation de José Maria Aznar à laquelle appartenait Miguel Angel Blanco, a confirmé qu'un autre de ses membres, conseiller municipal de la ville basque de Renteria, avait reçu une menace de mort. «Tu es le prochain», l'aurait averti un message.

Des citoyens
boycottent
des bars
et commerces
favorables aux
indépendantistes

Par ailleurs, l'ETA n'aurait pas renoncé à atteindre M. Aznar, selon José Ortega Lara, un fonctionnaire de prison libéré le 1^{er} juillet après avoir été séquestré un an et demi par le groupe terroriste. En 1995 déjà, M. Aznar avait échappé de peu à un attentat à la voiture piégée.

Herri Batasuna a refusé de condamner l'assassinat de Miguel Angel Blanco. Dans un communiqué, HB exprime ses regrets mais estime que la mort du conseiller municipal aurait pu être évitée si le gouvernement avait cédé aux revendications de l'ETA. L'organisation séparatiste demandait le regroupement au Pays basque de tous ses membres détenus dans le reste du pays.

Coalition pro-indépendantiste de gauche, HB compte des représentants élus dans les parlements national et régional basque. Elle contrôle environ 10 % des municipalités du Pays Basque.

La formation, aile politique de l'ETA, a largement pâti du mouvement de colère de l'opinion espagnole, et pas seulement en terme d'image. A la suite des manifestations anti-ETA de lundi, des locaux de HB et des bars fréquentés par ses partisans ont ainsi été endommagés par la foule en colère. En outre, les habitants d'Ermua, la ville de Miguel Angel Blanco, ont boycotté les bars et les commerces favorables aux indépendantistes.

Herri Batasuna a accusé les autorités de chercher à dresser la population contre ses membres et a appelé à une manifestation samedi prochain à Saint-Sébastien pour demander le regroupement des prisonniers de l'ETA.

Miguel Angel Blanco avait été enlevé jeudi par l'ETA. Moins d'une heure après l'expiration de l'ultimatum des terroristes, le prisonnier était retrouvé samedi près de Lasarte, deux balles dans la tête, les mains ligotées dans le dos. Il devait décéder dimanche à l'hôpital de Saint-Sébastien.

L'opposition kenyane accentue sa pression sur Daniel Moi

Le «syndrome Kabila» joue dans une certaine mesure

Le président Daniel arap Moi a accepté hier le principe d'une révision de la Constitution de son pays lors d'une réunion avec des chefs religieux. La crise politique a débouché ces dernières semaines sur les plus graves violences qu'ait connues le Kenya depuis le mouvement pour le multipartisme de 1990. A Nairobi, des étudiants de l'École polytechnique sont encore redescendus hier dans les rues de la capitale, aux cris de «Moi doit partir».

JEAN HÉLÈNE
LE MONDE

«Pas de réforme, pas d'élections!»: c'est en brandissant ce slogan d'un genre nouveau en Afrique que l'opposition kenyane, depuis une dizaine de jours, accentue sa pression sur le pouvoir au fur et à mesure que s'approchent les élections générales. Au pouvoir depuis dix-neuf ans, Daniel arap Moi, âgé de soixante-treize ans et qui se présente pour un dernier mandat, devrait annoncer d'un jour à l'autre la date du scrutin prévu, en principe, avant décembre 1997.

Atomisée en une multitude de partis, eux-mêmes divisés en factions, l'opposition retrouve aujourd'hui ses forces en se rassemblant sur le thème des réformes constitutionnelles derrière la Coalition des citoyens pour le changement constitutionnel (ou «4 C»), un mouvement issu de la société civile qui a organisé, ces derniers mois, plusieurs journées d'actions pacifiques à travers tout le pays.

Et les trois jours d'agitation, du 7 au 9 juillet — les derniers en date d'une vague contestataire lancée en mai 1997 —, ont peut-être marqué un tournant car la répression des forces de l'ordre, qui a fait une dizaine de morts et plusieurs centaines de blessés, a conduit les Eglises ainsi que les ambassades occidentales à dénoncer, non seulement les violences policières, mais aussi l'«incapacité du pouvoir à promouvoir un climat politique équilibré».

Le régime a dû subir les critiques des chefs traditionnels de la puissante tribu des Kikuyus qui étaient au pouvoir du temps de la présidence de Jomo Kenyatta (1963-1978), illustre prédécesseur de Daniel Moi de l'éthnie (majoritaire) kalenjin. Le gouvernement a fermé, le 9 juillet, l'université de Nairobi et l'évacuation du campus a contri-

bué à apaiser, du moins en apparence, les tensions dans la capitale, paralysée à la moindre menace de confrontation.

L'Etat, c'est Moi

Après lui avoir arraché, en 1991, la restauration du multipartisme, les adversaires de M. Moi exigent aujourd'hui des amendements à la Constitution, trop fidèle, à leurs yeux, au système du parti unique. Outre la mise en place d'une commission électorale indépendante, ils demandent l'abrogation de certaines lois antidémocratiques qui datent de l'époque coloniale, comme le Public Order Act dont le régime a usé et abusé depuis six ans pour empêcher la tenue de la plupart des réunions publiques de l'opposition.

M. Moi s'obstine à ne pas répondre et trahit ainsi sa crainte de perdre des élections «à la régulière», même face à des adversaires très divisés qui lui avaient déjà «permis» de l'emporter en décembre 1992 (par un scrutin à un tour) avec moins de 35 % des voix.

Aujourd'hui, les opposants refusent non seulement d'aller aux urnes dans de telles conditions, en tant que «caution démocratique de M. Moi», mais ils veulent dépasser le simple boycottage qui — l'expérience la montre — dessert en général ceux qui l'ont décrété. «Si Moi persiste, nous envisageons de perturber les élections», déclare au Monde le docteur Richard Leakey, un «Kenyan blanc» de la troisième génération, ancien chef des services kenyans de la protection de la faune, aujourd'hui chef de file respecté de l'opposition.

«Ceux qui rejettent les changements pacifiques rendent la violence inévitable», ajoute James Orengo, numéro deux du parti Ford-Kenya. Face à un président «qui ne cède qu'aux pressions», il y a dans ces propos une allusion à peine voilée au «syndrome Kabila». Le chef rebelle zaïrois,

Ingérence rwandaise

Kabila dément les propos de Kagamé

REUTER

Kinshasa — Le président de la République démocratique du Congo, Laurent-Désiré Kabila, a démenti hier que la rébellion qui l'a porté au pouvoir à Kinshasa ait été préparée et conduite par le régime rwandais.

Le 9 juillet dernier, le Washington Post publiait un entretien avec le ministre rwandais de la Défense, Paul Kagamé, dans lequel l'homme fort de Kigali reconnaissait que l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) avait été formée, entraînée et armée par le Rwanda.

«Le récit de Kagamé laisse à penser que la guerre, qui a débuté dans l'est du Congo à proximité des frontières du Rwanda et de l'Ouganda, a été planifiée au Rwanda et que, de même, le plan de destitution de Mobutu a été préparé à Kigali», écrivait le Washington Post.

Mais Kabila a affirmé hier au service de télévision Reuter's Africa Journal: «La nuit dernière, M. Kagamé m'a téléphoné et m'a dit que ce qui avait été publié par le Washington Post ne correspondait pas à ce qu'il avait dit.»

«Mais le Washington Post est connu pour déformer parfois les propos de ses interlocuteurs et évoquer par exemple une ville d'Ouganda qu'ils placent au Congo ou localiser des camps de réfugiés là où il n'y en pas», a poursuivi le président de la RDC dans sa première interview accordée à un média étranger depuis son investiture.

Le président de la RDC a ajouté qu'il avait demandé à Paul Kagamé de venir à Kinshasa pour lui dire ce qu'il avait effectivement déclaré aux journalistes du Post.

«Oui, nous avions des conseillers rwandais pour nous entraîner et nous fournir un soutien technique. Mais c'était tout», a-t-il dit. «Dans le même temps, a poursuivi Kabila, des Français, des Serbes et d'autres forces étrangères étaient activement recrutés par l'autre camp. Pourquoi n'en parlez-vous pas? Pourquoi ne parlez-vous pas de nous?»

devenu président du Congo en renversant l'un des derniers dictateurs africains de la vieille génération, dont Daniel Moi fait partie, est un homme très admiré dans l'opposition kenyane. Il serait toutefois exagéré de voir dans la contestation actuelle au Kenya la main de M. Kabila (qui a pourtant dit que «Moi serait le prochain») ou encore celle de ses parrains rwandais et ougandais, en froid avec le président kenyan. Mais nul doute que la fin du régime Mobutu a ragaiardi une opposition qui semble à nouveau croire que la victoire est à sa portée.

Alors qu'en 1991 la pression des donateurs et le gel de leur assistance au Kenya avaient été essentiels pour imposer le multipartisme, l'opposition déplore que ces mêmes pays ménagent aujourd'hui le chef de l'Etat, allant jusqu'à accuser en privé les opposants d'être eux-mêmes des auteurs de troubles. Mais les récents troubles ont obligé les milieux diplomatiques à critiquer ouvertement Daniel Moi, même s'ils lui reconnaissent le mérite d'avoir su maintenir la stabilité de son pays dans une région agitée par l'anarchie en Somalie, une guerre civile au Soudan, des rébellions dans la région des Grands lacs...

Le président Moi a vivement réagi au communiqué des Occidentaux en dénonçant leurs «critères démocratiques à géométrie variable pour chaque pays». Il est vrai qu'il est montré du doigt alors qu'il a restauré le multipartisme tandis que l'Ouganda, où les activités des partis politiques restent interdites, ou même l'Ethiopie, dont la presse est davantage bridée qu'au Kenya, sont choqués par les donateurs. Mais, aux yeux des bailleurs de fonds, le principal problème de M. Moi par rapport à ses voisins réside davantage dans la corruption, d'un niveau macro-économique, que dans la démocratisation inachevée de son régime.

Le chef de l'Etat peut cependant encore profiter des divisions de l'opposition. Aux rivalités de personnes s'ajoutent des divergences d'objectifs entre ceux qui veulent, au-delà des réformes minimales avant les élections, une refonte de la Constitution, et les caciques de l'opposition qui, selon l'avocat Willy Mutunga, un des responsables de «4 C», rêvent d'arriver au pouvoir pour gérer le pays à la façon de M. Moi.

«Si Moi
persiste,
nous
envisageons
de perturber
les élections»

É D I T O R I A L

Un ami solitaire

Michel Venne

Soit l'*amicus curiae* désigné par la Cour suprême est tombé dans un guet-apens et il cautionnera par sa présence la démarche fédérale. Soit, au contraire, il aidera la Cour à remettre Ottawa à sa place. Quoi qu'il en soit, deux choses: M^r André Joli-Cœur ne parle pas au nom du Québec et la question nationale se règlera par la voie politique.

Il est possible d'évoquer deux hypothèses concernant le rôle de l'*amicus curiae* désigné, lundi, par la Cour suprême, pour répondre aux arguments fédéraux dans le cadre du renvoi sur la légalité d'une sécession unilatérale du Québec. Soit que M^r André Joli-Cœur est tombé dans un piège et qu'il devient malgré lui le complice du plan B fomenté par Ottawa afin de retirer toute légitimité à la démarche souverainiste. Soit, au contraire, sa contribution permettra au tribunal d'élargir le débat pour éviter de donner entièrement raison à Ottawa.

La thèse la plus répandue chez les souverainistes, c'est que les dés sont pipés. Les questions adressées à la Cour pour déterminer si le Québec peut, en vertu de la Constitution du Canada ou en vertu du droit international, procéder à une sécession unilatérale, seraient formulées de telle sorte que les réponses sont connues d'avance. La Cour n'aurait aucune marge de manœuvre. Elle ne pourra que dire ce que tout le monde sait, soit que les lois constitutionnelles canadiennes ne contiennent aucune disposition autorisant une province à proclamer unilatéralement son indépendance. De même, à moins qu'elle ne décide que la question dépasse sa compétence, la Cour tirerait la même conclusion en droit international.

Dans ce contexte, la participation d'un souverainiste avoué, proche de Jacques Parizeau, au renvoi, n'aurait qu'une seule conséquence: donner du crédit au jugement prévisible que la Cour suprême prononcera l'an prochain. On peut dire en effet que plus la Cour est exposée au point de vue souverainiste, plus il deviendrait hasardeux de contester son jugement qui aurait alors été éclairé de tous les angles. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que les fédéraux se baladent répétant à quel point M^r Joli-Cœur sera un représentant éloquent du point de vue du gouvernement du Québec, et ce même s'ils savent très bien, et que la Cour l'a précisé par communiqué, que l'ami de la cour ne représente aucune partie.

Il est essentiel de revenir sur cet aspect de la question. Contrairement à ce que plusieurs journaux ont indiqué hier, M^r Joli-Cœur n'est désigné ni pour défendre le Québec, ni pour représenter le Québec, encore moins le gouvernement de Lucien Bouchard contre son gré. D'aucune manière on ne peut prétendre que les points de vue défendus par M^r Joli-Cœur devant la Cour sont précisément ceux du gouvernement, ni que ses arguments épuisent ceux qu'aurait évoqués le Québec dont les institutions démocratiques demeurent libres de réagir à leur guise aux conclusions du tribunal. M^r Joli-Cœur est au service de la Cour uniquement. C'est un joueur solitaire qui accepte ce mandat d'abord comme un défi professionnel.

Les tenants de la thèse du guet-apens soutiennent qu'il y a peu de chances que les représentations de l'ami de la cour puissent infléchir le jugement final, sinon sur des nuances si ténues que les citoyens en général n'y verront que du feu et ne retiendront qu'une chose: la sécession unilatérale est illégale et la Cour en est arrivée à cette conclusion malgré les plaidoyers d'un avocat souverainiste de talent. Il va

de soi que c'est exactement ce que souhaite Ottawa dont la démarche, plutôt qu'une quête d'éclairage, n'est rien d'autre qu'une tentative de conditionnement.

À l'opposé, d'autres croient que la Cour pourrait, dans une cause aussi exceptionnelle, faire preuve de créativité et, tout en répondant précisément aux questions adressées par le gouvernement fédéral, ne pas lui donner entièrement raison. Ottawa soutient que la seule façon d'autoriser la sécession du Québec, ce serait d'appliquer la procédure d'amendement de la Constitution. Cela signifie que le Québec ne pourrait proclamer son indépendance qu'avec l'accord du Parlement fédéral et d'au moins sept provinces, sinon les dix.

Or, plusieurs experts en droit constitutionnel affirment que le Québec pourrait s'appuyer sur des fondements juridiques différents pour faire sécession, en droit constitutionnel canadien comme en droit international. Le Québec pourrait s'appuyer par exemple sur la doctrine de l'effectivité, qui consiste, pour les tribunaux, à reconnaître une valeur juridique à des faits tenaces même contraires à la Constitution. Dans le cas qui nous occupe, il s'agirait pour la Cour, advenant une sécession du Québec, de constater qu'elle a eu lieu et de lui donner une valeur légale même si la

Constitution n'a pas été modifiée en conséquence. Québec pourrait aussi évoquer diverses conventions constitutionnelles, des précédents comme les référendums de 1980 et de 1995, pour faire valoir ici comme devant les tribunaux internationaux, son droit à l'autodétermination.

Même si les chances sont minces, il est possible de croire que la Cour suprême veuille tenir compte de ces prétentions dans la décision qu'elle rendra. Mais comment pourrait-elle évoquer ces thèses si personne ne vient les lui présenter de manière formelle? C'est ici que le rôle de l'*amicus curiae* peut devenir intéressant. S'il fait son travail sérieux et de façon convaincante, il peut fournir au tribunal les instruments dont il a besoin pour nuancer ses réponses assez pour que le public comprenne qu'Ottawa n'a pas raison sur toute la ligne et qu'il existe d'autres manières légales de faire sécession. S'ils sont convaincants, les arguments de l'ami de la cour auront un écho dans le public qui pourra en juger la pertinence par lui-même, voire y adhérer. Le débat n'en serait, au plan juridique, que mieux éclairé.

D'ailleurs, quel que soit le rôle de l'*amicus curiae*, quelle que soit la conclusion du tribunal, le fond de la question ne changera pas substantiellement. Le statut constitutionnel du Québec sera déterminé par la voie politique dans le plus strict respect de la primauté du droit, sachant que le droit tire sa source de la volonté populaire et qu'une nouvelle légalité peut se substituer à l'ancienne si telle est la volonté du peuple. Et si la Cour donnait raison à Ottawa et restreignait, dans le cadre du droit canadien, la capacité du Québec de s'autodéterminer, la position du Québec en droit international n'en serait que raffermie. Déjà, de toute façon, Ottawa a reconnu la légitimité du processus référendaire, a reconnu qu'il ne pourrait retenir le Québec contre son gré et il est disposé à négocier les modalités de la sécession, au lendemain d'un référendum. Vivement la fin de cet épisode qu'on revienne au fond des choses.



REPRISE

Les «joujoux» du maire jardinier

À Montréal, on ne sait plus si l'on doit rire ou pleurer de la bouillabaisse politique dans laquelle l'Hôtel de Ville s'enfoncé de plus en plus. En cette ville affligée d'un maire jardinier préférant s'épivarder à l'étranger alors que le «tissu» urbain s'effiloche à vue d'œil, nombreux sont ceux qui, avec impatience et délectation, attendent les prochaines élections municipales.

Depuis quelque temps, on ne compte plus les décisions marquées au sceau de l'incompétence, de l'incurie, voire parfois de l'irresponsabilité. Trop souvent, les «joujoux» du maire semblent avoir préséance sur la préservation des infrastructures municipales et sur l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais. Dernière extravagance en liste: le maire Bourque entend dépenser près de six millions pour apporter des améliorations esthétiques absolument non essentielles au Vieux-Montréal.

Pendant ce temps, on nous annonce que la même administration suspend l'inspection des égouts pour économiser de l'argent (!); les maisons de la culture et les bibliothèques ouvriront moins longtemps; le déneigement est cauchemardesque et met en danger la sécurité physique des citoyens; on mettra moins d'argent dans la sécurité des parcs pour enfants; pour reprendre le titre de *La Presse* du 3 juillet, «seulement 19 % des rues délabrées seront réparées»; le budget de la Ville pour la réfection des rues et des trottoirs sera réduit de plus de 50 %, etc.

Mais n'ayons crainte, le maire jardinier verra à ce que le Vieux-Montréal devienne si beau qu'il nous en fera oublier des infrastructures s'annonçant de plus en plus délabrées. Eh oui, dans un contexte de compressions budgétaires qu'on nous dit pourtant incontournables, près de quatre millions de dollars iraient à un nouvel aménagement de la place Jacques-Cartier qui, par hasard, fait face à l'hôtel de ville. Parmi les luxes prévus, on y installe-

rait de nouveaux pavages en granit particulièrement onéreux, de nouveaux lampadaires, des arbres, un nouveau kiosque à fleurs au pied de la colonne Nelson, etc. Le kiosque à lui seul coûterait 80 000 \$ alors que les pots à plantes et les trépieds nous vaudraient une facture de 160 000 \$. Pour l'éclairage, ce sera 360 000 \$. Pour la maçonnerie — les fameuses dalles de granit —, on dépassera les deux millions.

On ajoutera un million pour l'installation de systèmes d'éclairage sur les rues de la Commune, Saint-Pierre et Saint-Paul. Ça nous aidera peut-être à mieux voir la glace sur les trottoirs avant d'y glisser! Dans son sommaire décisionnel, la Ville de Montréal avance que la rue de la Commune, de par ce nouvel éclairage, deviendra «la nouvelle carte postale internationale de la métropole». On imagine ça d'ici: des hordes de touristes se précipitant pour voir les nou-

veaux lampadaires du maire Bourque, la deuxième attraction touristique la plus courue en ville après les nids-de-poule! Et ce n'est pas tout. À l'aide d'un autre beau million de nos dollars, on reconstruirait les trottoirs sur ces mêmes rues en «béton avec granulats exposés» et on relocerait le monument à John Young, fondateur du port de Montréal. (Tant qu'à dépenser pour des monuments, pourquoi ne pas nous débarrasser enfin de la colonne Nelson pour la remplacer par le magnifique monument aux Patriotes d'Alfred Laliberté?)

Bref, cette dernière toquade du maire jardinier n'a aucune rationalité économique. D'autant plus que la place Jacques-Cartier est déjà en fort bon état alors que ce sont les quartiers résidentiels qu'on néglige. En d'autres termes, ce sont les Montréalais qui ont besoin de leur maire et non les touristes! En entrevue, Marvin Rotrand, conseiller municipal de Snowdon pour la Coalition démocratique, se demande si cette dépense pour le Vieux-Montréal est «rationnelle», c'est-à-dire

qu'elle contribuerait «à créer des emplois, à améliorer la qualité de vie des Montréalais, à renforcer ses infrastructures de base, à attirer de nouveaux citoyens et à conserver ceux qui songent à quitter, à créer un environnement où de jeunes familles pourraient s'installer», etc. La réponse, évidemment, est non.

Ce qui nous amène à la question fondamentale suivante: le maire jardinier comprend-il ce que doivent être les priorités d'une grande ville en mal de soins? Encore une fois, la réponse est non. Autre question: le maire comprend-il qu'il faut aussi prendre les moyens pour freiner un étalement urbain qui défavorise de plus en plus le cœur de la ville? La réponse est non. De conclure le conseiller de Snowdon: «Je ne vois pas de planification rationnelle et intelligente.» C'est peu dire.

La priorisation de la place Jacques-Cartier et de la rue de la Commune par opposition au développement d'infrastructures et d'un milieu de vie qui se dégrade est un exemple parmi d'autres de cette absence de rationalité et d'intelligence des choses.

Evidemment, quelques sirènes nous disent que de telles critiques ne sont pas gentilles, qu'elles propagent la «morosité». Bref, qu'il faut être optimiste, voir la vie en rose, ignorer la dégradation d'une ville qui mérite cent fois mieux. Ce qui revient à culpabiliser la victime — la population — pour de mauvaises décisions prises par certains de ses gouvernants. Comme solution, il suffit de tenir quelques sommets ou séances de pensée positive, d'installer de nouveaux lampadaires dans le Vieux-Montréal, et tout sera réglé! Comme si les Montréalais étaient dupes du spectacle d'un maire de plus en plus isolé s'amusant avec des joujoux de plus en plus coûteux alors que leurs quartiers ont besoin de soutien.

Heureusement, au bout du compte, c'est aux citoyens qu'il revient d'analyser et de juger de la compétence ou de l'incompétence d'un chef politique, quel qu'il soit. Dans le cas du maire jardinier, ce jugement final se posera inexorablement lors des prochaines élections de novembre 1998. Tiens, tiens, juste à l'époque où l'on ferme les jardins pour l'hiver...

L E T T R E S

Le langage de l'affrontement

Les restrictions budgétaires et les changements dans l'éducation, la santé et les services sociaux ont fait resurgir le langage de l'affrontement des années sombres, fin juin, chez les syndiqués de la Centrale de l'enseignement du Québec. Plus d'objectif de déficit zéro en l'an 2000...

Si la CEQ réussit à ralentir ou à bloquer le processus actuel, le Québec sera encore une fois en retard et il devra en payer un lourd prix. L'économie québécoise et l'emploi se développeront à un rythme inférieur à celui des autres provinces car celles-ci, leur déficit zéro atteint, aboliront ou abaisseront les taxes des entreprises pour favoriser leur implantation chez elles plutôt qu'au Québec.

La pauvreté que veut combattre la CEQ continuera de s'accroître. On ne peut pas «faire plus avec moins»: alors, ne faut-il pas regarder du côté du «faire différemment»?

Tous savent que les pratiques éducatives et médicales peuvent être modifiées, revues et corrigées, dans un objectif de qualité à moindre coût. À la CEQ, on vit des frustrations car les changements dérangeant.

Plutôt que de reconnaître sa part de responsabilité dans la situation, et de l'assumer, la CEQ préfère affirmer qu'elle a été «trompée». La régression ne témoigne-t-elle pas d'une difficile adaptation à la réalité?

Jean-Paul Paquette
Ville-Marie, 3 juillet 1997

Québec et société distincte

Puisque le premier ministre Jean Chrétien affirme que la reconnaissance du fait français au Canada est une question de dignité et de respect, pourquoi ne pas revendiquer une modification constitutionnelle accordant le statut de «société distincte», non pas à la province de Québec mais plutôt à tous les sept millions de francophones du Canada?

Une telle formule pourrait se lire comme suit: «Les Canadiens dont la langue maternelle est le français forment, en raison de leur histoire et de leur culture, une société distincte au Canada.»

Disjoindre «société distincte» d'un Québec qui recherche perpétuellement à augmenter ses pouvoirs pourrait dissiper plusieurs inquiétudes.

En particulier, cela rassurerait ceux qui craignent que le statut de «société distincte» n'opprime davantage les minorités ethnolinguistiques de la province, ne renverse l'égalité des provinces et ne soit un pas menant à la reconnaissance du Québec comme pays séparé au sein du Canada.

Reconnaître que les Canadiens français sont membres d'une «société» aurait un effet d'inclusion pour approximativement un million de francophones vivant à l'extérieur du Québec.

En même temps, une telle reconnaissance ne s'opposerait pas aux 1,3 million de Québécois non francophones dont le nombre dépasse la population de Terre-Neuve, de l'Île-du-

Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de la Saskatchewan respectivement.

Yildirim K. Demirtash
Ottawa, 9 juillet 1997

Complexe d'infériorité

Quand le complexe d'infériorité atteint son bas-fond (texte d'Isabelle Gélinas, *Le Devoir*, 28 juin 1997), il ne reste plus qu'à sublimer le sacre.

Hier, on fustigeait les maudits Anglais pour leurs anglicismes, aujourd'hui, ce sont les maudits Français dont on coupe la langue.

À quand les Italiens, les Allemands et les autres?

Il est vrai que les Français utilisent le mot *merde*, mais ça s'arrête là. Les Québécois, par ailleurs, nous en font manger à plein char (mot dérivé de charrette, sans doute, puisque l'expression populaire dit parler ou sacrer comme un charretier).

Qu'elle ne s'étonne pas de réaliser que les francos des autres pays ne la comprennent pas car pour eux, le langage *joual* est le hennissement.

Si elle en a contre le mot *con*, que dit-elle de l'expression québécoise *la pelotte* (plotte)? Et que pense-t-elle de l'expression *gosses*, à connotation sexuelle au Québec qui désigne les enfants en France? Heureusement, nombreux sont les Québécois qui se respectent et respectent les autres sans confondre le vocabulaire sacré ou sexuel aux ordures langagières.

Jean-Guy Ménard
Montréal, 8 juillet 1997

À P R O P O S

... des religions non chrétiennes

En dépit du stimulus créé par l'arrivée d'immigrants de pays où prédominent les autres grands mouvements religieux du monde, les confessions non chrétiennes ne progressent guère au Canada. Dans l'ensemble, les personnes qui déclarent être affiliées à une religion orientale non chrétienne comme l'islam, le bouddhisme, l'hindouisme et le sikhisme représentent moins de 3 % de la population en 1991. Dans l'ensemble, les membres des confessions qui regroupent moins de 1 % de la population consta-

tent souvent que leurs enfants se lient avec des gens d'autres cultures et groupes religieux, les fréquentent et les épousent. La majorité des fidèles des religions orientales non chrétiennes (67 % en 1991) sont des immigrants, principalement du Moyen-Orient et d'Asie. Les catholiques et les protestants, par contre, comptent relativement peu d'immigrants (13 % dans les deux cas en 1991).

Reginald W. Bibby, *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, printemps 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Le blues du tabarnaco

Entre Elvis Gratton et Jean Larose,
entre les colonisés de l'Amérique et de la France

LOUIS CORNELLIÉ

Professeur au cégep de Joliette.

L'auteur vient de faire paraître aux éditions Balzac
Plaidoyer pour l'idéologie tabarnaco
dont cet article est extrait.

«Il faut une volonté de s'appartenir. Avoir envie de soi.»
— Pierre Perreault

Faites attention car, comme l'aurait osé Valdombre, je vais dire une énormité: les Québécois souffrent d'aliénation culturelle aiguë. En d'autres termes, nous sommes une belle gang de colonisés. Et le pire, c'est que cela ne se dit même pas.

Ce que le Québécois cultivé d'aujourd'hui appelle aliénation, c'est le nationalisme de la survivance qui a squatté son histoire pendant plus de cent ans et auquel, quoi qu'il en dise, il doit son existence. Pour lui, elle est bien révolue l'époque où l'on tentait de définir la culture québécoise par ses particularismes («notre foi, notre langue, nos coutumes», écrivait Valdombre) afin de combattre ce désastre appréhendé qui avait pour nom assimilation.

Il est moderne, alors qu'on ne vienne plus lui chanter les vertus de la persistance culturelle en des termes qui évoquent un passé de misère, de petitesse et de fermeture. Tel le parvenu social qui refoule les réminiscences de son point de départ honni, le Québécois moderne est un parvenu de la culture. Il appelle «ouverture», «maturité», «souveraineté» même sa propension à rejeter sa propre culture aux poubelles de l'histoire (à moins qu'elle ne se présente mélangée) et, comble de l'acculturation, il présente sa position suicidaire comme étant la seule tenable.

Consolider
notre identité

pour
s'inscrire
dans
l'universel

Lisons, par exemple, Monique LaRue: «Il est vrai que nous avons donné à la littérature québécoise, me disais-je, la mission de nous servir de patrie et de fondement identitaire, et qu'elle arrive maintenant à un carrefour, tout comme notre société. Son label, son appellation contrôlée, son identité sont appelés à évoluer, sinon à se dissoudre.» (L'Arpenteur et le Navigateur, Fides, 1996, page 10) Remarquons l'usage du verbe «évoquer»: on est moderne ou bien on ne l'est pas!

Lisons Richard Martineau: «Ils sont chanceux, les intégristes de la langue. Ils vivent dans un monde solide où tout est certitudes. Vous leur dites «Québécois», et il vous donnent tout de suite une définition: francophone, de souche européenne, et patati et patata. Le hic, c'est que le monde n'est plus comme ça. Le monde est flou. De plus en plus. Et le rôle de la culture est justement d'explorer ce flou, ces doutes, ces incertitudes.» (Voir, 2-8 mai 1996).

C'est clair: nationaliste pro-loi 101 = irréaliste, pour ne pas dire intégriste. Lisons enfin, dans un autre registre mais pour aboutir sensiblement au même résultat, Jean Larose en deux temps: «Quand je dis que la littérature française est notre littérature, je ne dis pas que la québécoise est négligeable; il y a pourtant des peureux que cela choque, comme si toute cette richesse, cet immense texte français représentait une menace pour la souveraineté de la littérature québécoise. Et comme si l'on ne pouvait pas tout simplement l'ajouter à la québécoise.» (La Souveraineté rampante, Boréal).

Dans les faits cependant, et c'est le deuxième temps, la position de Larose est sans équivoque: «Personnellement, je ne crois pas que la littérature québécoise soit marginalisée dans nos cégeps; je crois qu'elle a trouvé sa juste place. Un taux de 25 %, ça me semble suffisant pour l'instant. Il ne faut pas oublier que notre littérature est jeune, cinquante ans, grosso modo. C'est rien à côté de la littérature française, qui est vieille de plusieurs siècles!» (Voir, 12-18 septembre).

Vous voyez: ajouter la littérature française à la québécoise, cela veut dire, pour Larose, lui octroyer 75 % de l'espace. Et nous sommes au Québec! Quant au «cinquante ans, gros-



Au «ni américain, ni français» de l'époque de la colonisation culturelle, le parvenu qui a peur de s'enfoncer dans la médiocrité, donc de retrouver ses origines, préfère le «et américain, et français». Notre photo: Elvis Gratton, personnage (et film) de Pierre Falardeau, incarné par Julien Poulin.

so modo», on se demande bien comment un homme qui chante les vertus de l'enseignement de l'histoire peut en arriver à écrire une telle ânerie, à moins de pousser l'outrecuidance jusqu'à penser que la littérature québécoise, c'est lui. Peut-être a-t-il trop lu Flaubert! Mais, que voulez-vous, la francophilie a des raisons que la raison ne connaît pas, même pour celui qui croit que «la haine de la proximité n'est pas moins néfaste que la crainte de la distance» (La Souveraineté rampante).

On pourrait allonger la liste. On pourrait citer Gilles Marcotte, par exemple, qui, bien qu'ayant consacré presque toute sa vie à l'étude de la littérature québécoise,

persiste à se demander si on ne lui fait pas trop de place dans l'enseignement (voir Pierre Popovic, *Entretiens avec Gilles Marcotte*, Liber).

On pourrait, sur l'autre versant, celui de l'internationalisme de pacotille, s'étendre sur le cas de tous ces branchés de l'urbanité pour qui ce qu'ils appellent dédaigneusement «le Québec profond», parce qu'il est trop homogène, disent-ils, constitue presque l'incarnation même du passéisme et de l'arrière-pensée.

On pourrait, mais on s'arrête ici parce que le message est assez clair: la culture québécoise, lorsqu'elle est vraiment, c'est-à-dire lorsqu'elle travaille à actualiser une sym-

bolique qui nous est propre, ce n'est jamais assez (ouvert, riche, mélié, étrange, souverain) et toujours trop (fermé, intolérant, provincial, inexorable, ethnique, etc.).

Entre Elvis Gratton et Jean Larose, la culture québécoise passe un mauvais quart d'heure. Ni américain, ni français, disions-nous, à une certaine époque, pour désigner l'univers culturel québécois. C'était un temps où l'on croyait aux vertus de la décolonisation. Il y avait de la révolution culturelle dans l'air. Or, on ne sait trop pourquoi ni à quel moment au juste (après la défaite référendaire de 1980?) le mouvement a tourné court. Faisant comme si le processus d'autonomisation de notre culture précédemment enclenché avait atteint son objectif, les révolutionnaires se sont transformés en parvenus avec, pour résultat, que c'est la nécessité même du processus qui a été remise en cause.

Il ne s'agit donc plus, aujourd'hui, de travailler à assumer et à consolider notre identité particulière afin d'inscrire notre humanité spécifique dans l'universel (selon le mouvement révolutionnaire et humaniste qui anime l'entreprise de décolonisation), mais bien plutôt de combattre le nationalisme culturel sous toutes ses formes et de se lancer tête baissée dans une quête de l'ailleurs qui seule serait apte à nous faire participer de plain-pied à la (post) modernité du monde.

De toute façon, comme tout le monde devrait le savoir, l'internationalisme et l'ouverture culturels passent par l'anglais; la littérature québécoise (et le cinéma, et la chanson, et le théâtre, et mettez-en) fait figure de parent pauvre devant la grande littérature «fronçaise» (demandez à Jean Larose) et, quant à la langue qu'on parle ici, inutile de dire que ce n'est pas en s'appuyant sur un tel langage abâtardi que l'on pourrait revendiquer le droit à une quelconque forme d'autonomie culturelle.

Feu Fernand Dumont soulevait le problème: «Nous avons à répondre de la légitimité de notre culture, et plus ouvertement que nos devanciers. La plupart d'entre eux n'avaient d'autres ressources que de suivre la voie de la fatalité; beaucoup d'entre nous, plus instruits, davantage pourvus de moyens financiers, disposent des moyens de quitter ce monde enclous sans bruit ou fracas, exilés de l'intérieur ou de l'extérieur. Oui, les privilégiés ont le loisir de se réfugier dans l'ironie ou la fuite.» (Raisons communes, Boréal).

Et le parvenu répond: l'ironie et la fuite. Ironie, parce que la culture québécoise le désespère («Notre langue», écrit Jean Larose: un baby talk pas encore américain, livré à la tyrannie de la mimique et du sens, une clownerie plus volontiers grossière qu'agressive.» La Petite Noireur, Boréal) ou le fait bien rire. Pour lui, c'est La P'tite Vie: c'est drôle, mais surtout folklorique et bas de gamme. La fuite, parce que, logiquement, une fois ce qui précède étant admis, pour la vraie culture, pour les choses sérieuses, il faut aller voir ailleurs.

Au «ni américain, ni français» de l'époque de la décolonisation culturelle, le parvenu qui a peur de s'enfoncer dans la médiocrité (de retrouver ses origines) préfère le «et américain, et français». Cependant, afin de conserver sa distinction, il veille bien à ce que la consommation de cette dualité chez lui ne ressemble pas à celle qu'en fait le vulgaire. Alors qu'américain et français, dans la culture populaire, signifient Stallone, culture rock et Charles Aznavour, pour lui, cela signifie plutôt Woody Allen, Coppola, Oliver Stone et grands classiques français. Enfin, parade supplémentaire et ultime, le parvenu ne dit pas «américain et français», il dit cosmopolitisme, postmodernisme, métissage culturel et littérature universelle. Mais, comme le dirait Pierre Falardeau, «c'un ostie de colonisé pareil!»

L'idéologie tabarnaco est un refus de ce potlach culturel, Agrippée à l'histoire par souci de lucidité, mais bien de son temps parce que consciente qu'une culture ne saurait survivre en refusant l'épreuve du réel actuel, de l'ici et maintenant, l'idéologie tabarnaco ne regarde pas notre passé de survivance avec des yeux moqueurs et hautains. Elle en tire leçon, l'assume et l'actualise en refusant de s'aveugler sur la pérennité de ce qu'elle défend, c'est-à-dire la culture québécoise, et en tentant d'écarter les diverses figures intérieures et extérieures que prend la résurrection de Lord Durham, celui-là qui se voulait l'honorable fossyeur d'une culture qui ne méritait pas de survivre.

Québec, Slovénie, même combat?

Ici comme là-bas, le maintien de liens économiques est essentiel après l'indépendance

VLADIMIR URBANČ

Juge de paix et responsable
du Centre d'information
de la République de Slovénie

L'indépendance est le point commun entre la Slovénie et le Québec. La Slovénie, située au nord-ouest de l'ex-Yougoslavie, partage ses frontières avec l'Autriche, l'Italie, la Hongrie et la Croatie. Suite à des siècles de domination sous l'Empire austro-hongrois, la Slovénie est devenue une province yougoslave en 1920. C'est à la suite d'un référendum que, le 25 juin 1991, la Slovénie s'est retirée de la Yougoslavie afin de former un État indépendant.

Jacques Parizeau a récemment déclaré que le Parti québécois aurait l'intention d'appliquer le modèle d'indépendance slovène pour le Québec. Certes, la situation de la Slovénie et celle du Québec se rapprochent sur certains points. La différence fondamentale, cependant, est que le peuple slovène est nettement plus homogène que celui du Québec. Si en Slovénie plus de 90 % des habitants ont voté en faveur de leur indépendance, ce ne sera pas le cas lors du prochain référendum au Québec, vu le taux élevé d'anglophones et de groupes ethniques qui habitent la province. Examinons les conséquences du réfé-

rendum en Slovénie. Avec la «dé-nationalisation» et la privatisation des propriétés de l'État, le pays a vu naître une nouvelle élite politique et économique. Par conséquent, les ouvriers, les personnes âgées, les retraités, les gens malades et pauvres se sont retrouvés en marge de la société. L'arrivée du capitalisme et des nouvelles technologies a été accompagnée par le chômage et la perte de l'assistance sociale.

Sur le plan économique, la Slovénie doit se battre pour exporter ses produits à l'Europe de l'Ouest. Clairement, le pays ne pourrait survivre sans ses échanges économiques avec les provinces de l'ex-Yougoslavie (la Croatie étant, après l'Italie et l'Autriche, son plus grand partenaire économique). Aujourd'hui, la Slovénie doit se demander si sa situation était meilleure lorsqu'elle triomphait parmi les pays des Balkans ou maintenant qu'elle traîne derrière les pays de l'Union européenne.

Quant à l'indépendance du Québec, il faudrait sérieusement mettre en question les idées de ceux qui voudraient couper nos liens diplomatiques et économiques avec le reste du Canada. L'économie globale domine incontestablement notre société contemporaine. Prenons l'exemple de certains États récemment formés, tels l'Ukraine et la Biélorussie. Ceux-ci ne pourraient survivre sans l'énergie fournie par l'ex-Union soviétique, pays dont ils se sont sé-

parés. N'oublions pas le cas des Français et des Allemands, ennemis pendant les deux guerres et aujourd'hui fortement unis économiquement et militairement en tant que membres de l'Union européenne.

Pourquoi la relation entre le nouvel État du Québec et le reste du Canada devrait-elle être différente? Est-ce que le Canada devrait construire un mur de Berlin autour du Québec? La situation géographique du Québec exige forcément une forte association économique avec le reste du Canada. Personnellement, je suis en faveur d'une nouvelle et puissante fédération canadienne qui prenne en considération les aspirations et les préoccupations des Québécois. Non seulement devrait-on considérer que le Québec est une société distincte mais que tout le Canada est une société distincte, parlant le français et l'anglais à travers le pays.

Je respecterai la décision prise par la majorité des Québécois au cours du prochain référendum. S'ils décident de former un État indépendant, je serai un fier citoyen de cet État, comme je suis aujourd'hui un fier citoyen du Canada. Ni la Constitution canadienne, ni les décisions prises par les Cours supérieures du Canada ne devraient intervenir avec la volonté des Québécois. Car, comme le disait Abraham Lincoln, «tout pouvoir dérive du peuple».



Des miliciens slovènes installent un panneau indiquant le début du territoire de la République de Slovénie à un poste-frontière après le départ pacifique des forces armées yougoslaves, le 29 juin 1991.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); À l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Mungler, Odile Tremblay; À l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Durtisac, Jean Pichette, Claude Turcotte; À l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; À l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornellié (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lussage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); À l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avriil, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaina Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Une bibliothèque enfouie?



GIUSEPPE AVALLONE NEW YORK TIMES PHOTO

LES FOUILLES dégagent petit à petit les restes de la Villa dei papyri (Villa des papyrus) à Herculaneum, près de Pompéi en Italie. Cette villa, que l'on croit avoir été construite par le beau-père de Jules César, a déjà livré près de 2000 manuscrits sur papyrus, carbonisés par l'éruption du Vésuve qui a englouti la ville en 79 av. J.-C. Cette villa n'était accessible jusqu'à maintenant que par des tunnels dont les premiers avaient été creusés au XVIII^e siècle. Les archéologues italiens croient que l'on n'a pas encore mis au jour la véritable bibliothèque de la villa.

On ne s'entend pas chez les oncologues

Kingston, Ontario (PC) — L'opposition entre tenants de la médecine traditionnelle et adeptes de thérapies dites «alternatives» s'est manifestée hier, à la deuxième journée de la conférence mondiale sur le cancer du sein.

Ainsi, un médecin mexicain qui participe à la conférence, à Kingston, en Ontario, a été accusé d'offrir aux femmes de faux espoirs, à prix fort et sans fondement scientifique. Le docteur Francisco Contreras, oncologue, soutenait que les modes traditionnels de traitement comme la mammographie et les thérapies médicamenteuses nuisent plus qu'elles n'aident les femmes.

Sa clinique de Tijuana, au Mexique, exige 18 000 \$ US la première année, et 5000 \$ chaque année suivante, pour traiter le cancer à l'aide de méthodes naturelles comme la vitamine C, les cartilages de requin et le Laetrile, une substance anticancéreuse controversée, dérivée de noyaux d'abricots.

Interviewé peu après la présentation du Dr Contreras, présentation qui avait été chaudement applaudie par les centaines de délégués présents à la conférence, le délégué torontois Eric Holowaty, directeur du Ontario Cancer Registry et oncologue, a avancé que certains adeptes des méthodes «alternatives» de traitement exploitent les femmes.

Plus tôt, au cours d'une séance de questions et réponses, le Dr Holowaty avait été hué après avoir demandé au Dr Contreras si son protocole de traitement avait été publié dans des journaux médicaux. Non, lui a répondu le Dr Contreras, qui a ajouté que 39 % des 300 patientes en phase terminale participant à son programme Oasis étaient toujours en vie.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Chrétien devra bientôt combler quatre postes au Sénat

JIM BROWN
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien aura l'occasion de récompenser de vieux amis du Parti libéral — tout en s'enlevant une épine du pied — en comblant quatre postes vacants au Sénat.

À la suite du décès de l'un des sénateurs et du départ à la retraite de trois d'entre eux, les libéraux détiennent un léger avantage face aux conservateurs à la Chambre haute, les premiers y comptant 49 sièges, un de mieux que les seconds. Trois des 104 fauteuils sont occupés par des indépendants.

Ce partage sera modifié une fois que M. Chrétien aura annoncé la nomination de quatre nouveaux sénateurs d'ici la reprise des activités parlementaires en septembre.

«Ils seront libéraux et nous n'allons pas nous en excuser», a déclaré un stratège du gouvernement.

«Par le passé, les conservateurs ont montré un certain empressément à utiliser leur supériorité numérique au Sénat [...] C'est une instance politique et nous y procédons à des nominations politiques», a-t-il ajouté.

Lors de son premier mandat, M. Chrétien s'est retrouvé dans l'embarras lorsque les conservateurs, profitant alors d'une majorité héritée de Brian Mulroney, ont bloqué au Sénat plusieurs projets de loi ayant auparavant été adoptés par la Chambre des communes, sous domination libérale.

Les nouvelles nominations sénatoriales réduiront — mais n'élimineront pas — les chances que se répètent de telles frustrations lors du deuxième mandat des libéraux à Ottawa.

Les spéculations les plus vives entourent le siège de Nouvelle-Écosse, libre depuis le décès à l'âge de 91 ans du conservateur John Macdonald, ultime sénateur nommé à vie sans être contraint à la retraite à 75 ans.

On estime en général que David Dingwall, l'ancien ministre de la Santé qui a perdu son siège aux Communes lors des élections du 2 juin, fera son entrée au Sénat s'il le souhaite. M. Dingwall n'a rien laissé deviner de ses intentions, mais certains libéraux estiment toutefois qu'à l'âge de 45 ans, il nourrit l'espoir d'une nouvelle victoire électorale ou pourrait être attiré par un poste plus payant qu'un siège au Sénat, accompagné d'un salaire annuel de 46 000 \$, en plus des frais.

Parmi les autres candidats dont les noms reviennent le plus souvent figurent Fernand Robichaud et Serge Joyal.

BOURQUE «Un malheureux dérailage»

SUITE DE LA PAGE 1

diat des dix millions plutôt que sur présentation de factures au fil des ans donne une plus-value — plutôt marginale — à la somme à cause des intérêts qu'elle peut générer et aussi en raison de l'érosion du pouvoir d'achat.

Puis, les investissements de la Ville sont admissibles au Programme d'infrastructures Canada-Québec. Pour les seuls projets entourant l'Hippodrome, M. Bourque prévoit d'ailleurs recevoir au moins 15 millions des paliers supérieurs de gouvernement.

Les dossiers ont déjà été soumis et doivent recevoir l'aval notamment du ministre des Affaires municipales Rémy Trudel. Pour l'administration montréalaise, la confirmation de ces projets est une «condition sine qua non» pour que Montréal vende les terrains et immeubles tel que convenu.

Finalement, la SHDM pourra baisser de dix millions la perte comptable que représente pour elle cette transaction. C'est du

moins ce que l'on affirme au bureau du ministre Landry.

Pour le reste, rien ne change. La Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPIC) paiera ce qui était convenu à la SHDM, soit 15,1 millions. Et le gouvernement du Québec prévoit toujours verser dix millions à la SHDM à titre de compensation pour la rupture du bail devant se terminer en 2003.

Toute cette manœuvre de dernière heure a permis à Pierre Bourque d'affirmer à la sortie du caucus de Vision Montréal qu'il avait réussi à apaiser son équipe. «Il y a encore certaines appréhensions mais c'est sûr que ça éclairé beaucoup de monde. Ça détendu l'atmosphère», a indiqué M. Bourque en conférence de presse.

De fait, le conseiller Pierre Gagnier, qui a été le premier à oser dénoncer publiquement le bien-fondé de la transaction, demeure dans les rangs de Vision Montréal. Il maintient toutefois son analyse, estimant que cette transaction constitue une perte financière pour les contribuables montréalais. Il privilégie que l'actuel bail soit pro-

longé à long terme.

«Je n'ai pas l'intention de démissionner. Je veux combattre pour que mon point de vue soit retenu», a dit M. Gagnier.

Ce dernier entend convaincre ses collègues d'ici la prochaine réunion du caucus de Vision Montréal, à laquelle le maire veut présenter l'offre qui aura été finalisée. C'est une question de quelques semaines, a indiqué M. Bourque.

C'est seul et visiblement ébranlé que Pierre Gagnier est sorti, quelques heures plus tôt, de la réunion du caucus à laquelle seulement 17 conseillers ont assisté. Ses collègues, qui officiellement ou en coulisses prenaient sa défense au cours des derniers jours, se sont montrés discrets, se disant satisfaits des explications reçues. La seule exception peut-être fut Serge-Éric Bélanger, qui semblait vouloir s'accorder du temps avant de prendre position.

De son côté, la chef de l'opposition officielle, la conseillère du RCM Thérèse Daviau, a dit aussi souhaiter que l'administration signe un bail à long terme plutôt que de vendre. «On n'a pas eu toutes les assu-

rances que les Montréalais ont besoin d'avoir pour accepter l'entente telle qu'elle est actuellement», a-t-elle commenté.

Résumant la situation, M. Bourque a lancé: «Pour moi, c'est un malheureux dérailage [sic]. [...] Il y a eu tellement de chiffres cités tout croche.» Pourtant, M. Bourque a lui-même accentué la confusion hier, n'ayant jamais précisé qu'il avait renégozié à toute vapeur un aspect de l'entente.

Chose certaine, selon lui, ce que les ministres Bernard Landry, Serge Ménard et Rémy Trudel sont venus annoncer le 26 juin dernier, ce que d'ailleurs M. Bourque avait qualifié d'intéressant, n'était pas une entente mais «une orientation».

C'est cet argument que M. Bourque a servi pour expliquer qu'il avait entrepris seul les démarches auprès du gouvernement dans ce dossier, ignorant totalement le pouvoir décisionnel du comité exécutif.

Par ailleurs, la SHDM a prévu réunir les membres de son conseil d'administration demain matin, à moins qu'elle n'ait pas reçu d'ici là une offre formelle d'achat.

CHAMBLY Rien n'a été fait

SUITE DE LA PAGE 1

de l'Environnement, a déclaré M. Bourbonnais aux manifestants, qui ont vivement réagi dans un chahut désapprobateur. Il n'y a pas un réseau urbain qui aurait pu faire face avec succès à ce genre de pluies.»

Selon la Sécurité civile du Québec, il est tombé 130 mm de pluie à Chambly dans la nuit de lundi à hier. Plus de 530 résidences y ont été inondées, dans une centaine de rues, en raison notamment des refoulements d'égouts. De nombreuses résidences avaient été inondées une première fois, en janvier 1996, puis de nouveau, en novembre dernier. Pour plusieurs résidents, en fait, l'inondation de lundi est la goutte qui fait déborder... le puisard.

Stéphane et Carole Moreau ont trouvé leur sous-sol inondé de cinq pieds d'eau, tard lundi soir, et ont tenté en vain, pendant la nuit, de sauver plusieurs objets appartenant à leurs trois enfants. «C'est la troisième fois qu'on est inondé. On se remettrait à peine de la dernière inondation», racontait hier Mme Moreau, ébranlée et furieuse.

Plusieurs résidents sont d'avis que les nombreux développements immobiliers des dernières années, ainsi qu'un réseau

d'égouts désuet, sont les causes de ces inondations. À la suite des inondations de novembre, Chambly a commandé une étude hydraulique à la firme d'ingénieurs-conseils Dessau. L'étude révèle que les dommages causés par les pluies diluviennes ont peut-être été aggravés par l'écoulement des eaux provenant du réseau rural.

Selon la Ville de Chambly, il existe une solution à l'occurrence répétitive d'inondations sur son territoire. Il est devenu nécessaire, affirme Michel Merleau, directeur général de la Ville de Chambly, de détourner le ruisseau Lamarre vers le ruisseau Beaugard afin d'intercepter les eaux des terres agricoles et ainsi éviter une contamination et un débordement du réseau d'eaux pluviales urbaines.

Or, précise son directeur général, Chambly ne s'entend pas avec une municipalité voisine, Carignan, sur les méthodes à utiliser afin de prévenir de futures inondations, ni sur le partage des coûts d'une telle intervention. «Rien n'a donc été fait, techniquement, depuis les dernières inondations», avoue M. Merleau.

«Chambly a surestimé la capacité de son réseau pluvial, estime quant à lui Jean La-

croix, greffier de la municipalité de Carignan. Selon le ministère de l'Environnement, le détournement des eaux du ruisseau Beaugard pourrait engendrer des inondations majeures. Nous attendons de recevoir des données techniques afin de s'assurer que cela ne se produira pas sur notre territoire.» Une trentaine de résidences de Carignan ont été endommagées par les pluies diluviennes de lundi.

Plus de 74 pompiers et employés des travaux publics ont porté secours aux citoyens de Chambly au cours de la nuit de lundi à hier. «Nous avons traité en priorité les situations les plus risquées, notamment celles qui impliquaient la possibilité d'incendies», explique M. Merleau. «Il est tombé 85,7 mm à Chambly entre 20h45 et minuit cinquante, ajoute-t-il. Il s'agit, selon les experts, d'une récurrence supérieure à une fois par cent ans.» L'eau s'est résorbée vers 8h hier matin.

L'inondation de lundi a par ailleurs touché plus de 1200 résidences dans neuf municipalités du Québec. A Saint-Hubert, où sont tombés 92 mm de pluie, plus de 750 résidences ont été inondées, estime Pierre Trudeau, directeur de la police et du service de prévention des incendies. «Le plus

grand problème est de rejoindre les gens qui sont présentement en vacances», dit-il. A Cowansville, c'est une centaine de maisons qui ont été endommagées par le débordement de la rivière Yamaska. Quelques résidents ont été volontairement évacués et plusieurs rues ont été fermées.

Une cinquantaine de résidents de Sutton, quinze à Lac-Brome et quelques-uns à Abercorn, au sud de Sutton, où un pont s'est effondré et une route est fermée, ont aussi eu des problèmes. A Richelieu, 25 maisons ont été envahies par les eaux, et à Labelle, dans les Hautes-Laurentides, une vingtaine de résidences ont été inondées. A Val-d'Or, en Abitibi, six personnes ont été évacuées.

Le Bureau d'assurance du Canada recommande aux assurés sinistrés de communiquer rapidement avec leur assureur afin de vérifier la couverture de leurs contrats d'assurance. Les contrats d'assurance habitation ne couvrent habituellement pas les dommages causés par l'eau, notamment ceux résultant des inondations et de l'infiltration de l'eau. Mais dans certains cas, il y a protection — totale ou partielle — à la suite d'un refoulement d'égout. Avec la presse canadienne

ASTÉRIX Fasciné par les «miquets»

SUITE DE LA PAGE 1

où vos enfants vous quittent et volent de leurs propres ailes», expliquait hier le dessinateur, de passage à Montréal pour l'inauguration de l'exposition au MBAM. Après avoir fait le bonheur des Parisiens, Astérix débarque au MBAM (l'exposition débute demain et se termine le 16 novembre prochain), ce qui étonne encore le dessinateur tout en lui procurant un plaisir certain. «Astérix m'échappe, mais je tenterai de le rattraper avant qu'il n'ait la grosse tête. Il faudra que je le remplace dans son contexte après cette expérience.»

Rassurons les inconditionnels: le régime d'Astérix version Uderzo n'est pas terminé. Une idée en vue? Non. Un projet en tête? Non plus. La certitude qu'un numéro 31 viendra épaissir la pile des collectionneurs? Oui, bien sûr. «Il suffit qu'une bonne idée me frappe, mais vous savez, après près de quarante ans, trente aventures, que peut-il leur arriver de plus? Je me le demande.»

Lorsque Pierre Théberge, le directeur du Musée des beaux-arts de Montréal, a eu vent de la programmation de son homologue parisien, le mot Astérix lui a arraché un sourire malin. Après avoir déroulé le tapis rouge de son musée à Tintin (1981) et puis à Snoopy (1992), M. Théberge ne fut pas long à voir en Astérix un potentiel muséal intéressant. À peine quelques mois plus tard, Astérix, l'exposition dévoile un univers historique, archéologique, où Astérix et ses comparses servent de prétexte à la présentation de quelque 300 items.

«Je rêvais de devenir le Walt Disney de la rue Montreuil, à Paris», apprend-on en cours de visite. Fasciné par les «miquets», il crayonne le sien à la fin des années 50, le fruit d'un travail d'équipe avec René Goscinny. Astérix apparaît la toute première fois en 1959 dans la revue Pilote, devient le héros d'un premier album à peine deux ans plus tard.

Uderzo débambule maintenant à travers les salles du musée. L'emprunte à ses personnages — à moins que ce ne soit l'inverse — humour aiguisé, bonhomie légendaire et vivacité d'esprit. L'expérience muséale, qui l'a d'abord renversé, l'a séduit par la suite. Le concept devant lequel il se

trouve, qui joint l'histoire de notre héros gaulois avec un petit «h» à celle avec un grand «H» de notre patrimoine culturel, est une «réussite», affirme-t-il. Sa table à dessin s'y retrouve. Plusieurs des planches originales de la trentaine d'albums trônent sur les murs. Aussi, des objets témoins du quotidien «gaulois», que l'on aurait pu trouver dans la demeure perchée du barde Assurancetourix ou encore dans celle du chef Abraracourcix.

Si l'entrée d'Astérix au musée lui arrache un soupir de grande satisfaction, Albert Uderzo reste encore ébahi par cette réalité. Comme l'immense succès de la bande dessinée n'avait pas été prévu par ses auteurs — «Les gens étaient convaincus que nous avions fait faire de vastes études de marché avant d'entreprendre la création d'Astérix. Mais s'ils savaient! Certaines idées d'album sont nées en une quinzaine de minutes et l'on retrouve par la suite des pages et des pages d'analyses et de commentaires. Ça m'étonne toujours», l'intérêt d'une institution muséale pour le héros porteur du casque ailé confirme le phénomène social.

«Quand j'ai entendu par le plus pur des hasards, sur la rue, une dame appeler son chien Astérix, ça m'a renversé», raconte le dessinateur qui a conçu le tout premier profil d'Astérix en 1959. C'est là que j'ai compris l'ampleur du phénomène.»

Albert Uderzo, qui porte le chapeau de scénariste en plus de celui de dessinateur depuis le décès de son compère René Goscinny, en 1977, s'étonne aussi de dénombrer tous ces «astérixologues» du monde entier. Trente bandes dessinées plus tard, des centaines de millions d'exemplaires vendus en 77 idiomes différents, le dessinateur au crayon ailé est surpris d'entendre ces passionnés fous, admirateurs de l'idée, du jeu de mots, de l'allusion historique ou de la pointe d'humour bien envoyée, réciter le contenu de bulles complètes de tel album ou de tel autre. Pas besoin d'aller bien loin d'ailleurs pour mettre la main sur un ou deux de ces sympathiques bougres qui, lorsqu'ils s'y mettent à plus d'un, peuvent s'envoyer la réplique en jargon gaulois, à coups de sangliers et de Toutatis de longues minutes durant.

Uderzo reste béat devant ces aptitudes. Il n'en ferait pas

de même. «Il m'arrive même, lorsque je suis en train de créer un nouvel album, de retourner fouiller dans les aventures précédentes pour être bien certain que je n'ai pas fait usage de telle ou telle astuce», explique l'auteur d'origine italienne.

En entrevue à la télévision française il y a plus de vingt ans, Goscinny racontait d'ailleurs son admiration pour cette concurrente de l'émission québécoise Tous pour un (version années 60) qui avait trouvé le mot juste à toutes les questions de l'animateur lors d'un épisode sur Astérix et sa bande. «Cette jeune fille a répondu correctement aux 100 questions qu'on lui a posées, expliquait alors Goscinny. Invité à faire la même chose, je n'ai répondu correctement qu'à deux d'entre elles.»

Depuis que son ami l'a quitté, Uderzo a poursuivi l'œuvre. Six albums — un p'tit dernier l'an passé, La Galère d'Obélix — pour lesquels il signe texte et dessins. Il y en aura d'autres, mais les idées ne se commandent pas et la naissance d'une aventure ne se fait pas en claquant des doigts. «Les traits de caractère de chacun des personnages sont parfois contraignants. Si Obélix [son préféré] est plus malléable, Astérix, lui, ne peut pas se permettre toutes les folies. On est parfois pris en cage par sa personnalité; c'est une cage dorée, j'en conviens, mais cela complique la création et brime parfois certains élans.»

Uderzo se rappelle une audace d'Hergé, père de Tintin, qui décida un jour de troquer les knickerbockers (culottes de golf) du reporter pour la paire de jeans. «Les gens sont descendus dans la rue pour manifester. Rendez sa tenue à Tintin!», criaient-ils. Je n'en suis pas revenu. Je vous le dis, on ne peut pas faire ce que l'on veut avec nos personnages», explique l'auteur qui, sans l'amour inconditionnel du public pour le minuscule Idéfix, aurait peut-être songé à le faire disparaître de ses pages.

La bande dessinée, sous son étiquette rigolote et ses apparences de légèreté, contient elle aussi son lot de limites et une part d'encadrement rigide. Un brin cadenassé par le succès, soucieux de ne pas choquer la fougue des lecteurs, l'auteur d'Astérix dessinera donc encore longtemps les braies rayées et le casque ailé.